

COMMUNE DE VEYTAUX



RAPPORT DE GESTION 2022

PREAVIS MUNICIPAL No 03/2023

Date de la commission : lundi 15 mai 2023 à 18h00
Salle du Conseil communal – Rue du They 1

Table des matières

1. Conseil communal	1
1.1 Organisation du Conseil communal	1
1.2 Sommaire des séances	2
2. Municipalité	5
2.1 Organisation de la Municipalité	5
- La répartition des dicastères est la suivante :	6
- Travaux de l'exécutif	7
- Constitution des diverses délégations	7
2.2 Généralités	9
- Contexte général.....	9
- Initiative populaire communale intitulée « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion », avancement du projet d'étude de fusion.....	9
- CSD (Conférence des Syndics du district) et CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman).....	10
- Préfecture.....	11
- SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera	11
- UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages.....	11
3. Administration générale	12
3.1 Personnel communal	12
- Effectif du personnel communal	12
- Situation des EPT (équivalent plein temps)	13
- Apprentis.....	13
- Formation.....	13
3.2 Greffe municipal.....	13
- Prestations effectuées par le greffe municipal	13
- Agence postale	14
- Bourse.....	14
- Informatique.....	14
3.3 Votations et élections	15
3.4 Office de la population.....	17
- Statistique des mutations	17
- Confessions au 31.12.2022	17
- Pyramide des âges au 31.12.2022.....	18
- Comparatif des nationalités 2021-2022.....	18
- Permis de séjour	19
- Naturalisation	19



4. Finances	19
- Situation financière	19
- Rentrées fiscales	19
- Péréquation/cohésion sociale/réforme de la Police.....	20
- Assainissement des eaux usées – Valeurs communales.....	21
5. Bâtiments et forêts.....	21
5.1 Bâtiments communaux.....	21
- Chalet Le Grenier	21
- Chalet des Chasseurs	21
- Refuge de Champbabau	21
- Kiosque du Port du Clos de Chillon	21
- Bâtiment communal – Collège.....	21
- Auberge de Sonchaux.....	21
- Autres bâtiments communaux.....	21
- Cultes – Chapelle	21
5.2 Forêts.....	22
- Activités de l'équipe forestière communale.....	22
- Coupes de l'année 2022	22
- Projets sylvicoles 2020-2024, préavis No 18/2019	23
- Coupes forcées	24
- Coupes normales	24
- Plantations.....	24
- Soins culturaux	24
- Biodiversité.....	24
- Filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs – Entretien des ouvrages	24
- Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers	25
- PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut).....	27
- Châtaigneraie de Champbabau.....	27
- Commission intercommunale de sécurité « avalanches »	28
- Récolte des châtaignes 2022.....	28
- Equipe des forêts	28
- Sortie de début de législature – Sortie aux alpages avec le Conseil communal	29
6. URBANISME - TRAVAUX	30
6.1 Police des constructions	30
- Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête	30
- CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) – statistiques	30
- RCB (Registre Cantonal des Bâtiments)	30
- CORAT RIVIERA (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) Vevey-Montreux.....	30
- Construction d'un bâtiment multi-générationnel	31
- Installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle	32
- Agglomération Rivelac	32
- Plan d'Affectation communal (PACom).....	33
- Commission de salubrité.....	33
- Commission de l'urbanisme.....	33
- Inspectorat des chantiers	33
6.2 Développement durable	34
6.3 Service des travaux	34



-	Rue du They – Petit Veytaux – Rue Bonivard	34
-	Chemin du Scex	34
-	Réfection du trottoir de la Rue Bonivard	34
-	Route de Sonchaux	34
-	Réfection de la route de Chaude (Sonchaux) (Préavis n° 02/2021)	35
-	Entretien des canalisations, équipement SDIS	35
-	Collecteurs des eaux claires et des eaux usées	35
-	Quais et rives du lac	35
-	Eclairage public	35
7.	Transports	35
-	CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman)	35
-	Bus du Petit Prince	36
-	Transports publics VMCV SA (VMCV)	36
-	Campagne vaudloisirs.ch pour inciter aux déplacements en transports publics	36
8.	Ecoles – Instruction publique	36
8.1	Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est	36
-	Bureau communal des écoles (BCE)	36
-	Transports scolaires	36
-	Devoirs surveillés	37
-	Camps	37
-	Conseillère Ecole-Famille	37
-	Service de santé scolaire	37
8.2	CET (Conseil d’Etablissements Montreux-Veytaux)	37
-	Rôle du CET	38
-	Composition du CET	38
-	Etablissements primaires et secondaires de Montreux-Ouest et de Montreux-Est	38
8.3	APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux	38
8.4	REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)	39
8.5	Halte-Jeux « Le Toboggan »	39
8.6	Passeport Vacances	39
9.	Prévoyance et aides sociales	40
-	ARAS Riviera (Association Régionale d’Action Sociale Riviera)	40
-	ASANTE SANA – Association pour l’aide, les soins à domicile et la prévention de l’Est Vaudois	41
-	Service d’aide familiale de Montreux-Veytaux (SAF de Montreux-Veytaux)	41
-	Entraide montreuusienne	42
-	Course des Aînés	42
-	Nonagénaires	42
10.	Parcs et jardins – Services industriels et assainissement	42
10.1	Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie	42
-	Le climat de cette année 2022	42
-	Voirie	42
-	Espaces verts	43
10.2	Cimetière	43
10.3	Vigne communale	43



10.4	SIGE (Service Intercommunal de Gestion)	43
11.	Sécurité	44
11.1	ASR (Association Sécurité Riviera).....	44
11.1.1	Comité de direction	44
11.3	Police Riviera	47
11.4	SDIS - Bilan des interventions par commune	49
12.	Culture – Relations sociétés et associations locales.....	50
12.1	Culture	50
-	Pro Veytaux	50
-	Fondation du Château de Chillon	51
-	Fort de Chillon	51
-	Taxe de séjour intercommunal – Modification du règlement de la taxe intercommunal de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires	52
-	Fondation Maison Visinand regroupant le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV) et le Théâtre Montreux Riviera (TMR).....	52
12.2	Relations sociétés et associations locales	53
-	Musée de Montreux.....	53
-	Fonds culturel Riviera (FCR).....	53
-	Sports – SID	53
13.	Economie.....	54
14.	Conclusions	55



Rapport de gestion 2022

Préavis No 03/2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1^{er} février 2018 ;
- du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (article 34), état au 1^{er} juillet 2006 ;
- du règlement du Conseil communal du 25 novembre 2014 (article 85) ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2022.

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Organisation du Conseil communal

Bureau du Conseil 2021/2022

(1^{er} semestre)

M. Pascal RUCH, Président
Mme Valérie PASSERA, 1^{ère} vice-Présidente
M. Béat GRAND, 2^{ème} vice-Président
Mme Marina BLAGOJEVIC, scrutatrice
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, scrutateur
M. Hervé CASTIONI, scrutateur suppléant
M. Cédric IMSAND, scrutateur suppléant
M. Dany José ALVES DE ALMEIDA, secrétaire
M. Michel BLUM, huissier

Bureau du Conseil 2022/2023

(2^{ème} semestre)

Mme Valérie PASSERA, Présidente
M. Béat GRAND, 1^{er} vice-Président
M. Marco STREBEL, 2^{ème} vice-Président
Mme Marina BLAGOJEVIC, scrutatrice
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, scrutateur
M. Hervé CASTIONI, scrutateur suppléant
M. Cédric IMSAND, scrutateur suppléant
M. Dany José ALVES DE ALMEIDA, secrétaire
M. Michel BLUM, huissier

La séance de passation des pouvoirs a eu lieu le 28 juin 2022.

Commissions permanentes

- Commission de gestion et des finances,
jusqu'au 30 juin 2022

M. Stéphane THELIN, Président-rapporteur
M. Farouk ABDULLA
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE
M. Olivier GASSER
M. Béat GRAND
M. Antonino DI PERRI SANTO
M. Marco STREBEL

- Commission de gestion et des finances,
dès le 1^{er} juillet 2022

M. Stéphane THELIN, Président-rapporteur
M. Farouk ABDULLA
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE
M. Antonino DI PERRI SANTO



M. Béat GRAND
Mme Viviane SCHWEIZER RONNERSTRÖM
M. Marco STREBEL

Commission communale

- Commission communale de recours en matière d'impôts

Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE
Mme Caroline GADEMANN
M. Olivier GASSER
Mme Lydie MAREDA, suppléante
M. Stephan TEKLITS, suppléant

Commissions intercommunales (*Situation au 31 décembre 2022*)

- SIGE
M. Marco STREBEL
Mme Sonja THÉLIN
M. Jean-Luc PUENZIEUX
M. Gérald GATTO, suppléant
- CIEHL
Mme Natalia MARTINO
M. Marco STREBEL
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE, suppléante
- Fonds culturel Riviera
Mme Valérie PASSERA
M. Marco STREBEL, suppléant
- Association Sécurité Riviera
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV
M. Guillaume AUGNET, suppléant
- Conseil d'établissements scolaires
Mme Alexandra RAMSER

1.2 Sommaire des séances

Le Conseil communal a siégé six fois en 2022 soit :

- Le 14 mars 2022 ;
- Le 2 mai 2022 ;
- Le 13 juin 2022 ;
- Le 12 septembre 2022 ;
- Le 31 octobre 2022 ;
- Le 12 décembre 2022.

Première séance : 14 mars 2022

1. Communication de la Municipalité

- relative à la création d'une fondation pour la gestion du bâtiment multi-générationnel (communication No 01/2022)

2. Préavis de la Municipalité

- relatif à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (préavis No 01/2022)



- relatif à la réalisation d'une crèche privée (préavis No 02/2022)
- relatif à la préservation du cèdre du Liban adjacent au bâtiment multi-générationnel (préavis No 03/2022).

3. Rapports des commissions

- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 165'748.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du tapis routier à la rue Bonivard et celle du They (préavis No 15/2021).

Deuxième séance : 2 mai 2022

1. Communications de la Municipalité

- relative au rapport d'activités 2021 de la Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) (communication No 02/2022)
- relative au rapport d'activités 2021 de la Commission prévention Riviera (communication No 03/2022)

2. Réponses aux interpellations déposées lors de la séance du 14 mars 2022

- relative à l'interpellation de M. J.-M. Emery intitulée « Pour plus de clarté sur la construction du bâtiment, son programme, son coût et son rendement »
- relative à l'interpellation de M. G. Taroni intitulée « Rue du They – voie de communication locale à préserver ».

3. Préavis du Bureau du Conseil communal

- relatif à la rémunération des membres du Conseil communal, des commissions et du Bureau (préavis No 09/2022)

4. Préavis de la Municipalité

- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'214.00 TTC au maximum pour couvrir les frais d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye (préavis No 04/2022)
- relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2021 (préavis No 05/2022)
- relatif au rapport de gestion 2021 (préavis No 06/2022)
- relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel Riviera (préavis No 07/2022)
- relatif à la gestion et comptes 2021 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 08/2022).

5. Rapports des commissions

- relatif à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (préavis No 01/2022)
- relatif à la réalisation d'une crèche privée (préavis No 02/2022)
- relatif à la préservation du cèdre du Liban adjacent au bâtiment multi-générationnel (préavis No 03/2022).



Troisième séance : 13 juin 2022

1. Communications de la Municipalité
 - relative au rapport d'activités 2021 du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI) (communication No 04/2022)
 - relative au bâtiment multi-générationnel (communication No 05/2022)
2. Préavis de la Municipalité
 - relatif à la réalisation d'une crèche privée (préavis No 10/2022)
3. Rapports des commissions
 - relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'214.00 TTC au maximum pour couvrir les frais d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye (préavis No 04/2022)
 - relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2021 (préavis No 05/2022) et au rapport de gestion 2021 (préavis No 06/2022)
 - relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel Riviera (préavis No 07/2022)
 - relatif à la gestion et aux comptes 2021 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 08/2022).
 - relatif à la rémunération des membres du Conseil communal, des commissions et du Bureau (préavis No 09/2022)
 - relatif à la réalisation d'une crèche privée (préavis No 10/2022).

Quatrième séance : 12 septembre 2022

1. Préavis de la Municipalité
 - relatif au règlement communal sur le subventionnement de places dans la crèche TotUP 6V Sàrl de Veytaux (préavis No 11/2022)
 - relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 (préavis No 12/2022)
 - relatif à la modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires (préavis No 13/2022)
 - relatif au projet de plan d'affectation « Fort de Chillon » et à son règlement (préavis No 14/2022).

Cinquième séance : 31 octobre 2022

1. Préavis de la Municipalité
 - relatif au budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 15/2022)
 - relatif au budget 2023 du Fonds culturel Riviera (préavis No 16/2022)
 - relatif au budget communal 2023 (préavis No 17/2022)
 - relatif à l'entretien des rives du lac (préavis No 18/2022)



2. Rapports des commissions

- relatif au règlement communal sur le subventionnement de places dans la crèche TotUP 6V Sàrl de Veytaux (préavis No 11/2022)
- relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 (préavis No 12/2022)
- relatif à la modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires (préavis No 13/2022)
- relatif au projet de plan d'affectation « Fort de Chillon » et à son règlement (préavis No 14/2022).

3. Interpellations

- de Mme S. Thélin intitulée « Clos de Chillon : respect des périmètres des implantations et de la surface brute de plancher »
- de M. J.-M. Emery intitulée « Quelle règle la Municipalité veut appliquer pour le choix des futurs locataires du bâtiment multi-générationnel ? ».

Sixième séance : 12 décembre 2022

1. Réponses aux interpellations

- de Mme S. Thélin intitulée « Clos de Chillon : respect des périmètres des implantations et de la surface brute de plancher »
- de M. J.-M. Emery intitulée « Quelle règle la Municipalité veut appliquer pour le choix des futurs locataires du bâtiment multi-générationnel ? »

2. Rapports des commissions

- relatif au budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 15/2022)
- relatif au budget 2023 du Fonds culturel Riviera (préavis No 16/2022)
- relatif au budget communal 2023 (préavis No 17/2022)
- relatif à l'entretien des rives du lac (préavis No 18/2022).

2. MUNICIPALITE

2.1 Organisation de la Municipalité

Elle était composée de la façon suivante du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 :

- | | | | |
|-----------------------------------|---|---------------|-------------|
| - Syndique | : | Mme Christine | CHEVALLEY |
| - 1 ^{er} vice-Président | : | M. Igor | RINALDI |
| - 2 ^{ème} vice-Président | : | M. Arnaud | REY LESCURE |
| - Membres | : | M. Philippe | ANDLER |
| | | M. Ludovic | SHERIF |
| - Secrétaire municipale | : | Mme Fabienne | CURCHOD |

Puis, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 :

- | | | | |
|----------------------------------|---|---------------|-------------|
| - Syndique | : | Mme Christine | CHEVALLEY |
| - 1 ^{er} vice-Président | : | M. Arnaud | REY LESCURE |



- 2^{ème} vice-Président : M. Philippe ANDLER
- Membres : M. Ludovic SHERIF
- M. Igor RINALDI
- Secrétaire municipale : Mme Fabienne CURCHOD

- **La répartition des dicastères est la suivante :**

	<i>Municipal en charge</i>	<i>Municipal remplaçant</i>
Administration générale	Mme C. Chevalley	Le vice-Président
Affaires culturelles (culture, tourisme)		
Affaires sociales et écoles (parascolaire, écoles, social, santé publique)		
Espaces verts (voirie, parcs, jardins, cimetière, fontaines, conciergerie)		
Forêts	M. I. Rinaldi	M. A. Rey Lescure
Domaines (pâturages, alpages, chalets)		
Sports		
Informatique		
Urbanisme et police des constructions	M. L. Sherif	Mme C. Chevalley
Bâtiments communaux		
Concept énergétique		
Police sanitaire		
Finances	M. A. Rey Lescure	M. Ph. Andler
Gestion des déchets		
Association Sécurité Riviera (Police, Ambulance, SDIS, ORPCi)		
Services industriels (gaz)		
Espaces verts (déchets)		
Transports (CGN, VMCV, MOB)		
Infrastructures (lac, rives, port)	M. Ph. Andler	M. L. Sherif
Travaux (routes et chemins communaux, éclairage public)		
Epuration (égouts, épuration)		
Sociétés locales (comité de Pro Veytaux)		
Cultes		



- Travaux de l'exécutif

Les travaux de l'exécutif durant cette année 2022 se sont traduits par 37 séances municipales. La correspondance découlant des sujets étudiés représente quelques 265 lettres et un nombre incalculable de courriels. A ce propos, nous relevons qu'un nombre croissant d'affaires (qui ne nécessitent pas une signature officielle) se traitent par courriels, en raison de leur rapidité et de leur simplicité.

	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de lettres	265	268	434	432	506

Le nombre de points traités en séance de la Municipalité s'élève à 818, soit une moyenne d'environ 22 points par séance.

- Constitution des diverses délégations

Titulaires

CSD (Conférence des Syndics du district)

Mme C. Chevalley

CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman)

UCV (Union des Communes Vaudoises), Comité

UCV groupe des Bourgs et Villages, Présidente

ARAS Riviera (Association Régionalisation de l'Action Sociale Riviera), Présidente

Fondation Visinand (TMR et CCMV), vice-Présidente du Conseil

FCR (Fonds culturel Riviera)

Musée de Montreux, membre du Comité

Fondation du Château de Chillon

Amis de l'Hôpital Riviera-Chablais, Présidente

Fondation pour l'Equipement Touristique de la Riviera, membre

FET (Fondation de la Ville de Montreux pour l'Equipement Touristique), membre

FACEME (Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs), membre

CET (Conseil d'établissements Montreux-Veytaux), vice-Présidente

Entraide montreuusienne, Comité

SAF (Service d'aide familiale et des repas livrés à domicile), Comité

Réseau Santé Haut-Léman, Comité

CIP (Caisse Intercommunale de Pensions), représentante en qualité d'employeur

Bibliothèque intercommunale Montreux-Veytaux

Passeport-vacances

ASANTE SANA



PNR (Parc Naturel Régional Gruyère
Pays-d'Enhaut)

M. I. Rinaldi

Jardin alpin « La Rambertia »

SID (Syndicat d'Initiative pour le Développement des
sports d'hiver) dans la région des Rochers-
de-Naye, Les Avants-sur-Montreux

Fonds intercommunal de soutien aux
sociétés sportives s'occupant de la
formation des jeunes, Président
ARAS Riviera, Conseil intercommunal

Estimation fiscale des immeubles

M. L. Sherif

CORAT (Commission consultative Régionale pour
l'Aménagement du Territoire)

COFIL (Comité de pilotage) de l'Agglomération Rivelac

Parc Naturel Régional – Commission Energie

CartoRiviera - COFIL

Inspectorat des chantiers

Commission de l'urbanisme

Commission de salubrité

SATOM SA

M. A. Rey Lescure

GEDERIVIERA

« Déchets 3 Villes »

Groupement de défense contre la grêle

Association Sécurité Riviera, Comité de direction
(Bureau du Comité de direction dès le 1^{er} juillet 2021)

Compagnie industrielle et commerciale
du Gaz SA Vevey

Organe de contrôle de la taxe au sac (délégué)

VMCV

Société de développement Pro Veytaux, Comité

M. Ph. Andler

Sociétés locales

Paroisse protestante Montreux-Veytaux

Paroisse catholique Villeneuve-Veytaux

Association Sécurité Riviera, Conseil intercommunal

SIGE (Service Intercommunal de Gestion),
Conseil Intercommunal.



2.2 Généralités

- **Contexte général**

Rappelons que les mesures inhérentes au COVID-19 ont été levées en février 2022 de manière durable, soit l'abandon du masque, des quarantaines ainsi que du télétravail. Les séances ont dès lors enfin pu reprendre normalement.

- **Initiative populaire communale intitulée « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion », avancement du projet d'étude de fusion**

Dans le cadre du projet de convention de fusion entre les communes de Montreux et de Veytaux, un comité de pilotage et cinq groupes de travail composés de représentantes et représentants des autorités et du personnel communal des deux communes se réunissent régulièrement. Les travaux d'analyse de la situation actuelle des deux communes se poursuivent, conformément au calendrier prévisionnel. Un état des lieux a été transmis en fin d'année 2022 aux Conseils communaux de Veytaux et de Montreux.

Dans le cadre du projet de fusion, l'étude opérationnelle des deux communes est en phase d'analyse fine. Le comité de pilotage et les groupes de travail poursuivent leurs travaux sur les différentes thématiques identifiées.

Afin de déterminer avec précision la situation et les perspectives financières de chaque commune, la société BDO SA a été mandatée pour se pencher sur les finances communales. Elle a pour mission d'effectuer un état des lieux des finances de chacune des deux communes, avant d'examiner dans le détail les conséquences qu'une fusion aurait sur le plan financier.

Le groupe de travail qui aborde la thématique des règlements, tarifs, taxes et émoluments a dressé la liste exhaustive de tous les règlements communaux et intercommunaux. Constitué notamment de juristes, le groupe proposera au COPIL la liste des règlements qui pourraient s'appliquer provisoirement ou durablement à la nouvelle commune en cas de fusion.

Le groupe de travail le plus conséquent est celui qui traite des infrastructures (routes et ports), eau, épuration, bâtiments et domaines (y.c forêts). Il regroupe en effet d'importants domaines techniques, qui doivent trouver des solutions dans le fonctionnement d'une nouvelle commune fusionnée. Les travaux d'inventaire, de constat et de diagnostic sont aujourd'hui terminés : le groupe aborde désormais les questions des synergies possibles.

La gestion de la voirie, des espaces verts, des aires de jeux et promenades, ainsi que des cimetières sont des domaines qui touchent au quotidien les deux populations. L'objectif de ce troisième groupe de travail est d'identifier quelle gestion commune permettrait de conserver les acquis et d'améliorer, dans la mesure du possible, les prestations. Comme cela est toujours le cas dans les projets de fusion, le maintien des cimetières serait assuré.

Un dernier groupe travaille sur le nom, les armoiries, les autorités, le personnel, l'informatique, la vie associative et les archives. La réflexion sur la plupart de ces thématiques a déjà bien avancé. A titre d'exemple, le nom de Montreux devrait être repris car il symbolise aussi bien une ville mondialement connue, qu'une région touristique majeure. Une réflexion sur le sujet sensible des armoiries est en cours.



Mémoire d'une commune, les archives continueraient à être récoltées et conservées en étant idéalement regroupées. La vie villageoise et associative fait quant à elle l'objet d'un recensement exhaustif dans les deux communes, à l'instar des modes de financement publics qui y sont associés.

En termes de gestion de données, une solution devrait permettre d'intégrer les données informatiques de la commune de Veytaux à celles de Montreux.

Il est également à noter que l'ensemble du personnel communal de Montreux et de Veytaux serait repris par la nouvelle commune fusionnée. Le mode d'élection des autorités (municipalité et conseil communal) pour l'éventuelle commune fusionnée est quant à lui toujours en cours de discussion.

- **CSD (Conférence des Syndics du district) et CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman)**

Organe sans pouvoir décisionnel, la CSD se réunit périodiquement et offre aux 9 Syndics de la Riviera la possibilité de s'informer réciproquement, d'échanger leurs points de vue sur les sujets et les problèmes régionaux, de se concerter sur les solutions à leur apporter et de dégager ainsi les éléments d'appréciation permettant d'harmoniser les décisions des Municipalités. La CSD est présidée, selon un tournoi par ordre alphabétique, par un/e Syndic/que issu/e de l'une des 9 Communes.

La CSD peut également, à la demande d'une ou de plusieurs Municipalités, traiter d'un projet ou d'un dossier régional, en désignant un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'étudier les problèmes et de proposer des solutions, qui sont ensuite soumises aux Municipalités. Il est à relever que les Syndics des Communes du Pays-d'Enhaut sont invités à ces rencontres. Monsieur le Préfet, R. Berdoz, participe également régulièrement aux réunions de la CSD afin d'intervenir sur des sujets reliant les Communes à l'Autorité cantonale.

En 2022, elle s'est réunie à sept reprises et a échangé sur de nombreux sujets, notamment sur un éventuel financement intercommunal via l'ASR, de la fourrière SPA du Haut-Léman, le projet de Maison de la sécurité, un état des lieux sur les aides financières en faveur du Conservatoire et des écoles de musique, la révision de la loi sur les communes, les installations sportives régionales, le financement de la ligne 201 des VMCV, la vision régionale d'implantation d'équipements publics essentiels (SATOM, ASR, ...), l'éventuelle pénurie d'électricité,...

D'autres informations se trouvent dans le rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales) qui vous parviendra ultérieurement.

La **CIEHL**, composée des 9 Communes de la Riviera, a été créée en 1986 sous forme d'une entente intercommunale au sens de l'article 110 de la LC (Loi sur les Communes). Elle comprend :

- 1 Conseil administratif : les 9 Syndics de la Riviera ;
- 1 Commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant par Commune, nommés par chaque Conseil communal parmi ses membres ;
- 1 Secrétariat : assuré par le SAI.

Les sujets traités en 2022 concernaient notamment :

- les travaux de rénovation du 2m2c, à Montreux ;
- les installations sportives régionales.

Le rapport d'activités 2022 de la CIEHL se trouve sur le site internet <https://www.sai-riviera.ch/CIEHLra2022.pdf>.



- **Préfecture**

Visite annuelle

Cette année, Monsieur le Préfet, R. Berdoz, a vérifié le lundi 30 janvier 2023 les différents registres et comptes 2022 de la Commune. Il a été satisfait des documents soumis et a relevé la bonne tenue et gestion de l'administration en général et l'excellente collaboration.

- **SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera**

Le Service des affaires intercommunales de la Riviera assure la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés par les 9 communes de la Riviera. Dans ce cadre, plusieurs institutions intercommunales permanentes sont placées sous sa responsabilité :

COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIATS CANTON-COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> Conférence des syndicats de la Riviera (CSD) Entente intercommunale Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz Autres conférences des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR) Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier Convention Cartoriviera Convention Agglomération Rivelac 	<ul style="list-style-type: none"> Entente intercommunale Fonds Culturel Riviera (FCR) Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Vevey Montreux Riviera (CMVR) Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif) Convention relative à l'utilisation des installations sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove) Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT) Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS) 	<ul style="list-style-type: none"> Association de communes Sécurité Riviera (ASR) Commission Prévention Riviera Inspection des chantiers Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage Fondation Addictions, Action communautaire, Travail social (AACTS) 	<ul style="list-style-type: none"> Association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE) SATOM SA Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) Société de transports publics Vevey Montreux Chillon Villeneuve (VMCV SA) Société de transports publics Montreux - Vevey - Riviera (MVR SA) Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG) 	<ul style="list-style-type: none"> Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS) Réseau Santé Haut-Léman (RSHL) Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA)

Le rapport d'activités 2022 du Service des affaires intercommunales de la Riviera se trouve sur le site internet <https://www.sai-riviera.ch/SAIra2022.pdf>.

- **UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages**

Le Comité de l'UCV, dont fait partie notre Syndique en qualité de Présidente du groupe Bourg & Villages, a notamment traité les dossiers suivants :

- Participation à la cohésion sociale (PCS) : avec la nouvelle composition du Conseil d'Etat intervenue en milieu d'année 2022, les négociations cantons-communes ont repris pour une meilleure répartition des coûts de la cohésion sociale. La volonté du Conseil d'Etat est de trouver rapidement une meilleure répartition, qui devrait intervenir début 2023, de façon à rendre réponse à l'initiative populaire « SOS Communes ». Les travaux ont été en discussion tout au long de l'année, un groupe de travail ad hoc a été constitué à cet effet. L'objectif est de trouver un nouvel équilibre de la péréquation verticale et horizontale, de la répartition de la participation à la cohésion sociale ou de la facture policière pour permettre de se concentrer sur les biens et services publics mis à la disposition de la population.
- Projet Tetris (réorganisation de la Protection civile) : une étude du regroupement des organismes de protection civile a été abordée par le comité, dû à un manque de ressources dans les ORPC, il y a une volonté de regrouper les ORPC en 4 entités (1 par district) au lieu de 10 actuellement, non sans



inquiéter les communes par rapport à la diminution des effectifs de la protection civile. Il a été rappelé également que les organisateurs·trices de manifestation ne pourraient plus compter sur la protection civile et qu'ils devraient trouver d'autres solutions. Le sujet demeure en cours de discussion.

- Aménagement du territoire : les sujets touchant l'aménagement du territoire sont régulièrement mis à l'ordre du jour des comités de l'UCV et plus particulièrement le système régional des zones d'activité (SRGZA), notre commune étant peu concernée par cette problématique.
- Pénurie énergétique : le comité a échangé sur les éventuelles pénuries d'électricité et les différentes mesures prises dans les communes de différentes tailles de notre canton pour, soit informer la population, soit mettre en place des éclairages de fin d'année réduits.
- Pour sa part, le groupe Bourgs et Villages, présidé par notre Syndique, rassemblant les Communes de moins de 7'000 habitants, a voulu entendre un représentant de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), avec lequel un certain nombre de problématiques ont été abordées, notamment la question des zones 30, des abris bus, de la stratégie vélo et de l'impact sur les communes. Les discussions sont, en fin 2022, toujours en cours.

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Personnel communal

- Effectif du personnel communal

L'effectif du personnel communal, au 31 décembre 2022, est le suivant :

Nom	Prénom	Fonction	Entrée en fonction	Taux en %	EPT (équivalent plein temps)
Abplanalp	Rosanne	Préposée à l'office de la population, collaboratrice financière et administrative	01.02.2022	100	1.00
Borloz	Esteban	Forestier-bûcheron	01.11.2022	50*	0.50
Curchod	Fabienne	Secrétaire municipale	01.09.2016	90	0.90
Da Silva Prada	Maria Clara	Monitrice APEMS	29.08.2011	27	0.27
Groux	Martial	Paysagiste	01.05.2022	100	1.00
Harr	Agnès	Boursière	01.07.2013	30	0.30
Humbert	Flora	Paysagiste	01.08.2019	70	0.70
Jaccoud	Christophe	Forestier-bûcheron	01.09.1986	100	1.00
Marinheiro	Fernando	Collaborateur conciergerie/voirie/espaces verts	02.04.2001	100	1.00
Masson	Albin	Chef du service conciergerie/voirie/espaces verts	01.03.2003	80	0.80
Pecora	Nicole	Monitrice APEMS, responsable	25.08.2011	27	0.27
Ramadani	Vildane	Collaboratrice administrative	01.10.2021	100	1.00
Rossier	Jérôme	Forestier-bûcheron, contremaître en formation	01.05.2010	50**	0.50
Schneider	Renaud	Forestier-bûcheron	16.10.2006	50	0.50
von der Aa	Martin	Garde forestier	01.07.2001	28.3*	0.28

* En ce qui concerne M. M. von der Aa, son activité à 100% est ventilée cette année comme suit : 28.3 % pour la Commune de Veytaux, 43.5 % pour celle de Villeneuve et 28.2% pour l'Etat de Vaud. A ce propos, nous relevons que le taux d'activité du garde forestier varie d'une année à l'autre, en fonction des heures passées pour l'un ou l'autre des trois partenaires qui l'occupent.



* D'autre part, nous relevons que ces deux collaborateurs sont engagés par la Commune de Villeneuve (M. M. von der Aa et M. J. Rossier) ; la Commune de Veytaux verse à celle de Villeneuve le prorata engagé, soit 28.3% pour M. M. von der Aa et 50% pour M. J. Rossier.

* Enfin, nous précisons que M. Esteban Borloz est engagé par la Commune de Veytaux à 100%, mais Villeneuve est facturé à hauteur de 50%, dans la mesure où il travaille pour les deux communes.

- **Situation des EPT (équivalent plein temps)**

Le tableau ci-dessous donne l'état des EPT des 7 dernières années :

2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
10.02	10.01	9.93	10.32	10.40	10.40	10.70 (jusqu'au 30.06) 10.40 (depuis le 01.09)

- **Apprentis**

Trois apprentis sont en formation auprès de la Commune.

Il s'agit de M. K. Glardon (en 2^e année comme forestier-bûcheron), M. J. Costa (en 3^{ème} année comme employé de commerce) et M. M. Sturzenegger (en 1^{ère} année comme agent d'exploitation).

- **Formation**

Pour sa part, la Municipalité favorise et encourage ses collaborateurs à suivre des formations continues, pour être et rester en phase avec l'évolution de leurs métiers.

3.2 Greffe municipale

- **Prestations effectuées par le greffe municipal**

Outre le secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, préavis, règlements, ainsi que de la correspondance, le greffe municipal s'est acquitté des tâches suivantes :

- renseignements à la population
- gestion de l'agence postale
- préparation des dossiers pour les séances de la Municipalité et du Conseil communal
- établissement de l'ordre du jour et suivi des décisions du Conseil communal
- gestion administrative de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire)
- gestion du site internet
- gestion des locations
- établissement et suivi des dossiers de mise à l'enquête publique
- établissement des permis de construire et d'habiter, de fouille et de dépôt
- gestion des archives
- GED (gestion électronique des documents) courriers entrants et sortants, ainsi que les règlements, conventions, etc.
- vente de cartes journalières CGN
- traitement des dossiers de naturalisation
- organisation des votations et élections



- organisation de la sortie des Aînés
- organisation des jubilés 90, 100 ans et plus
- organisation de diverses réceptions (nouveaux citoyens, résidents, etc.)
- rédaction du journal communal « Le Veytausien »
- gestion du portefeuille des assurances, avec l'appui d'un gestionnaire indépendant depuis juillet 2017
- gestion du contrôle de l'habitant (arrivée, départ, demande de permis de séjour, carte d'identité, ...)
- gestion des chiens.

Cette liste n'est pas exhaustive ; bon nombre de tâches sont régulièrement traitées par les collaborateurs du greffe municipal.

- **Agence postale**

Pour rappel, la Municipalité a souhaité maintenir un service de proximité pour ses administrés ; c'est ainsi que le greffe municipal a repris la gestion de l'agence postale depuis le 29 août 2016.

Les prestations demandées par le géant jaune sont variées et multiples, exigeant des connaissances diverses de la part des collaborateurs du greffe. De plus, ces derniers ont dû adapter leurs horaires de travail, en fonction des heures d'ouverture.

Le module a été modifié en mai 2022, et le guichet a été réagencé. Les employés communaux ont dû suivre une formation afin de pouvoir utiliser ce nouvel appareil, formation qui s'est déroulée sur 15 heures. Désormais, les clients n'ont plus à affranchir seuls leurs envois, le greffe s'en charge entièrement.

- **Bourse**

Le secteur financier comprend :

- la gestion financière dans son ensemble
- l'établissement du budget
- la planification financière (avec la Municipalité)
- le bouclage des comptes
- la fixation du taux d'imposition
- la comptabilité générale et la caisse
- les comptabilités débiteurs et créanciers
- la facturation (taxes, impôt foncier, évacuation des eaux, places d'amarrage au port, loyers, cimetière, etc.)
- la gestion des salaires
- le contentieux.

- **Informatique**

- Maintenance

La maintenance des appareils est mise à jour à l'interne. La dernière version du pack « office » a été installée sur tous les postes du greffe, et le wifi du greffe a été amélioré.

- Hébergement

La messagerie est toujours hébergée par la Commune de Montreux. Une sauvegarde de la globalité des serveurs est effectuée quotidiennement en interne et en externe.



- Site internet

Le site internet communal est géré et régulièrement mis à jour par les collaborateurs du greffe.

- Guichet cartographique Cartoriviera

Les thèmes traités par ce géoportail sont nombreux et se développent d'année en année. De plus, les données sont en constante évolution.

Les dernières fonctions du portail introduites en 2022 sont les suivantes :

- abris publics de la protection civile ;
- adresses et rues colorisées ;
- agglomération Rivelac (nouveau thème) ;
- boîtes à livres ;
- défibrillateurs (accès restreint) ;
- éclairage public (nouvelle représentation, accès restreint) ;
- état des routes de Villeneuve (accès restreint) ;
- infos trafic des VMCV ;
- itinéraires du Lavaux Panoramic (accès restreint) ;
- nature en ville (interface dédiée) ;
- plans cadastraux ;
- points hectométriques du MOB (accès restreint) ;
- cimetière de La Tour-de-Peilz (accès restreint) ;
- Tour de France 2022 ;
- zones de verdure de La Tour-de-Peilz (accès restreint).

Au niveau fonctionnel, une migration a été réalisée en 2022 sur la version 2.7 de GeoMapFish. Les principales améliorations ont été les suivantes, en plus d'une amorce de refonte vers des technologies web plus actuelles :

- accrochage du dessin sur les parcelles, bâtiments et objets divers ;
- améliorations de l'interface utilisateur ; éclatement de la couche des points d'intérêt.

3.3 Votations et élections

L'année 2022 aura été marquée par cinq scrutins, à savoir :

- Le 13 février 2022

Votation fédérale : Initiative populaire « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »
Initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) »
Modification du 18 juin 2021 de la Loi fédérale sur les droits de timbre
Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias

Electeurs inscrits : 526
Nombre de votants : 211



- Le 20 mars 2022

Elections cantonales : Election du Conseil d'Etat (1^{er} tour du scrutin)
Electeurs inscrits : 525
Nombre de votants : 176

- Le 10 avril 2022

Elections cantonales : Election du Conseil d'Etat (2^e tour du scrutin)
Electeurs inscrits : 523
Nombre de votants : 180

- Le 15 mai 2022

Votation fédérale : Modification du 1^{er} octobre 2021 de la Loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (loi sur le cinéma)
Modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi sur la transplantation (contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes »)
Reprise du Règlement de l'Union européenne relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (développement de l'acquis de Schengen)
Electeurs inscrits : 524
Nombre de votants : 206

- Le 25 septembre 2022

Votation fédérale : Initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)
Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA
Modification de la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 21)
Modification de la Loi fédérale sur l'impôt anticipé
Votation cantonale : Révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de la magistrature
Electeurs inscrits : 518
Nombre de votants : 260



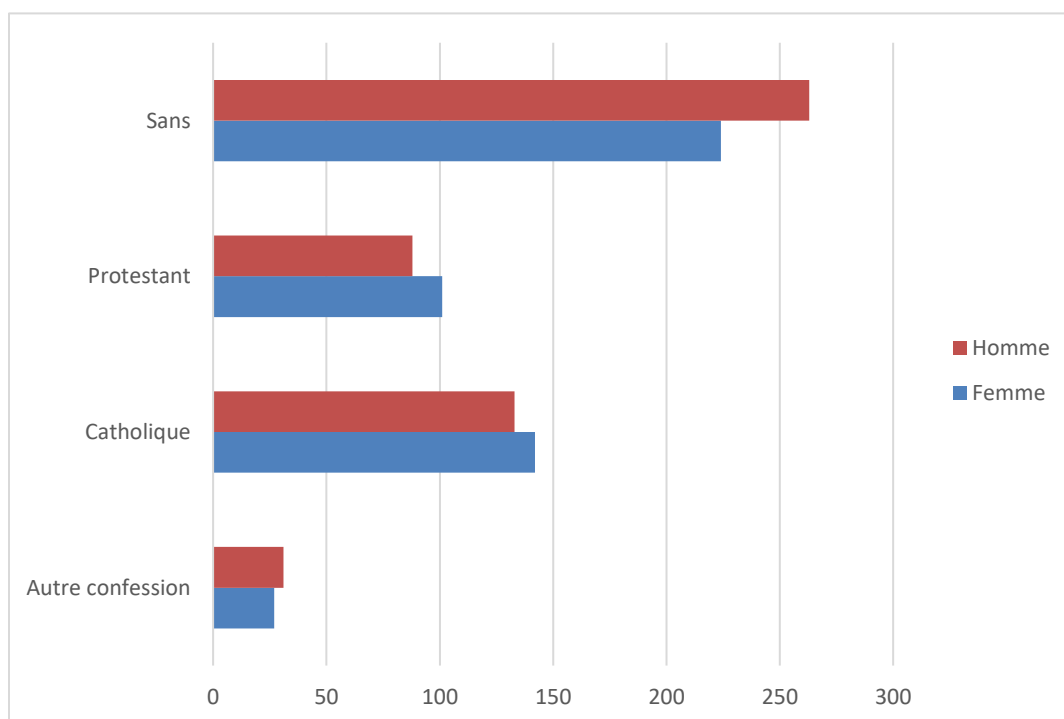
3.4 Office de la population

La population établie au 31 décembre 2022 s'élève à 972 habitants (contre 952 au 31 décembre 2021), soit une augmentation de 20 personnes.

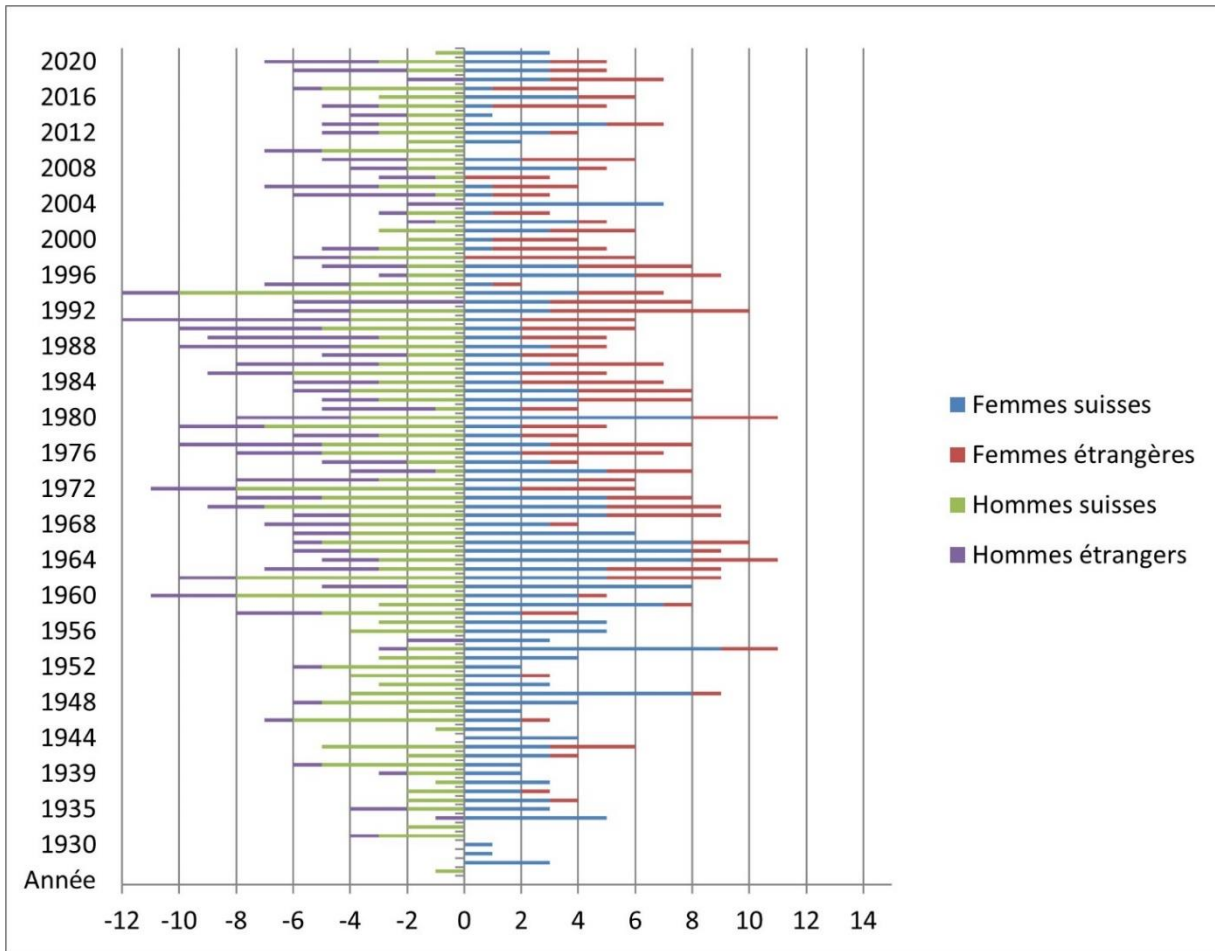
- **Statistique des mutations**

Mutations	Suisse	Etrangers	Total
Mariage	2	4	6
Séparation	1	1	1
Divorce	1	-	1
Veuvage	-	2	2
Décès	3	2	5
Naturalisation	-	2	2
Arrivée	46	139	185
Changement de domicile	10	13	23
Départ	57	90	147
Naissance	9	5	14
Majorité	7	3	10
Propriétaire de chiens	34	12	46

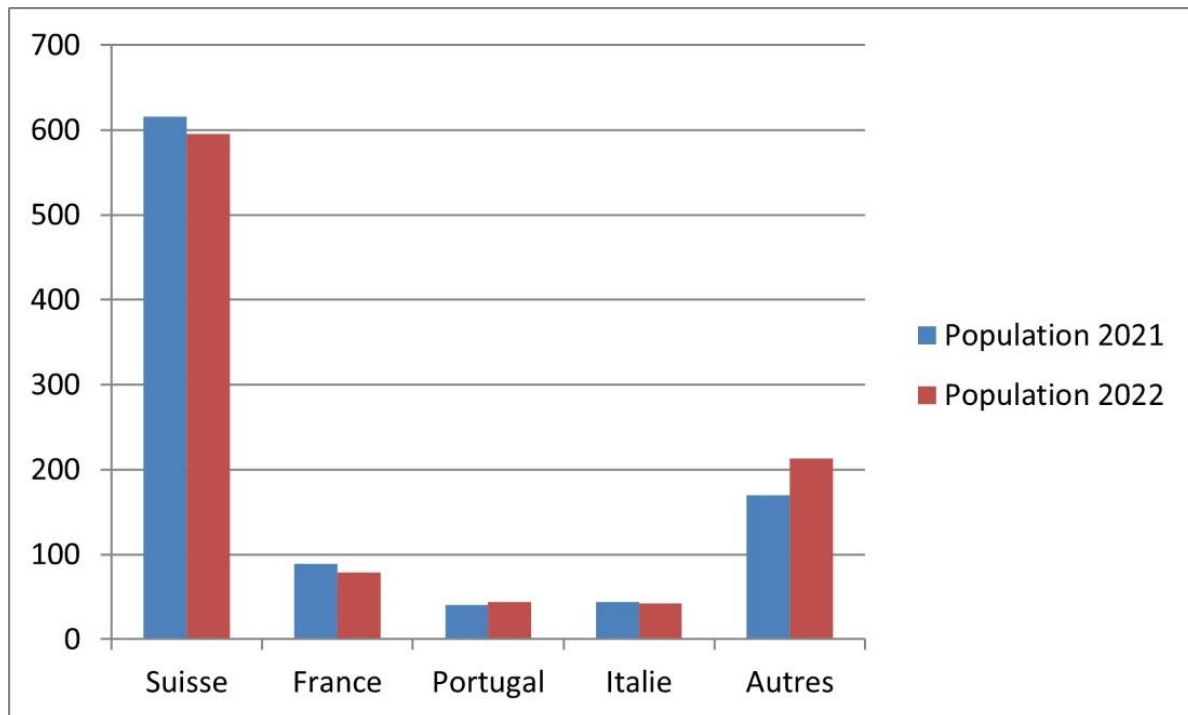
- **Confessions au 31.12.2022**



- **Pyramide des âges au 31.12.2022**



- **Comparatif des nationalités 2021-2022**



- **Permis de séjour**

En ce qui concerne les permis de séjour, nous enregistrons :

- 39 nouvelles demandes de permis
- 74 renouvellements et changements de permis
- 3 duplicatas

Pour conclure, la Commune compte, en 2022, 28 personnes demandeurs d'asile ou requérants sur son territoire. Ces personnes sont partiellement ou entièrement soutenues par l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) ou le CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés).

- **Naturalisation**

En 2022, 2 naturalisations (1 adulte et 1 enfant) ont eu lieu. De plus, 2 demandes de naturalisation sont parvenues à la Commune pour traitement.

4. FINANCES

- **Situation financière**

Les comptes 2022 bouclent avec un excédent des revenus de CHF 94'859.67 (marge d'autofinancement positive de CHF 354'403.47) contre un excédent des charges de CHF 147'765.- au budget 2022 (marge d'autofinancement positive de CHF 39'310.-).

Ce meilleur résultat est dû en partie à une amélioration globale des rentrées fiscales ordinaires (personnes physiques + personnes morales) de CHF 247'085.93 par rapport au budget 2022 et des recettes extraordinaires (droits mutations, successions, donations et gains immobiliers) de CHF 305'973.65.

Cette amélioration des rentrées aurait normalement dû générer une augmentation importante de nos participations au fonds de péréquation à la cohésion sociale et à la réforme policière. Pour cette année, cela ne sera pas le cas. En effet, en date du 16 mars 2023, le Canton a transmis le décompte provisoire des charges péréquatives 2022 aux communes. Dans ce décompte, nous constatons que le nombre de points d'impôt demandé aux communes pour la participation à la cohésion sociale s'élève à 11.65 points contre 14.6 points d'impôt dans les acomptes 2022.

L'excédent des revenus de CHF 94'859.67 est viré au capital. Le solde du compte capital au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 211'377.90 ce qui nous permettra de couvrir d'éventuels excédents des charges dans le futur.

Nous rappelons que la Municipalité met tout en œuvre, tout au long de l'année, afin de maîtriser au mieux les dépenses et stabiliser les comptes de la commune, et porte une attention particulière sur tous les sujets qu'elle traite.

- **Rentrées fiscales**

L'ensemble des impôts encaissés représente un montant total de CHF 4'013'373.83, contre CHF 3'397'100.- au budget 2022 et CHF 3'418'725.21 dans les comptes 2021.

Nous pouvons vous apporter les commentaires suivants :



- Les impôts des personnes physiques (revenu, fortune, impôt à la source et impôt spécial étrangers) ont augmenté de CHF 224'306.71 par rapport au budget 2022. La variation des décomptes des années antérieures (décomptes ./ .acomptes) s'est élevée à CHF 261'567.42 en 2022 contre CHF 164'231.67 en 2021 et CHF 669'230.06 en 2020. L'année 2020 était particulière, il y avait eu un rattrapage d'impôt depuis l'année fiscale 2006.
- Les impôts des personnes morales ont augmenté de CHF 22'779.23 par rapport au budget 2022.
- Les recettes extraordinaires (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) se sont élevées à CHF 595'973.65 contre CHF 290'000.00 au budget 2022 et CHF 260'197.90 aux comptes 2021.
- L'impôt sur les divertissements s'est élevé à CHF 281'347.- contre CHF 250'000.- au budget 2022 et CHF 179'574.- aux comptes 2021. Les rentrées sont à nouveau en progression suite au retour du tourisme, d'après pandémie.
- Les défalcatons se sont élevées à CHF 60'757.16 en 2022 contre CHF 38'546.91 en 2021. La provision pour débiteurs douteux s'élève au 31.12.2022 CHF 240'000.-, elle correspond à l'évaluation faite par l'ACI.

La comparaison détaillée des recettes fiscales entre les comptes 2022, le budget 2022 et les comptes 2021 se trouve en page No 19 du préavis municipal No 02/2023 « comptes communaux 2022 ».

- **Péréquation/cohésion sociale/réforme de la Police**

Sur la base du décompte provisoire 2022 établi par le Canton en date du 16 juin 2023 ainsi que des différents coûts liés aux dépenses thématiques, nous avons effectué les provisions suivantes afin de couvrir les décomptes définitifs qui interviendront en été 2023 :

- Fonds de péréquation (hors dépenses thématiques) : CHF 170'300.- à recevoir.
- Fonds de péréquation (dépenses thématiques) : CHF 196'300.- à recevoir.
- Cohésion sociale : CHF 21'900.- à recevoir.
- Réforme de la Police : CHF 8'300.- à recevoir.

Les décomptes relatifs aux comptes 2021 sont intervenus en juillet 2022, ils présentent les soldes suivants :

- Fonds de péréquation : CHF 244'725.- à payer. Lors du bouclage des comptes 2021, nous avons provisionné un montant de CHF 264'700.- à payer.
- Cohésion sociale : CHF 70'441.40 en faveur de la commune de Veytaux. Lors du bouclage des comptes 2021, nous avons provisionné un montant de CHF 70'500.- à recevoir.
- Réforme policière : CHF 1'862.- en faveur de la commune de Veytaux. Lors du bouclage des comptes 2020, nous avons provisionné un montant de CHF 1'900.- à recevoir.

Ces décomptes ont influencé favorablement les comptes 2022 de la Commune à hauteur de CHF 19'878.40.



Les comptes de la Commune ont été révisés le 24 avril 2023 par la fiduciaire BDO.

- **Assainissement des eaux usées – Valeurs communales**

Au 31 décembre 2022, la valeur du collecteur à l'actif du bilan des comptes communaux s'élève à CHF 1.00.

Conformément aux directives sur les financements spéciaux (recettes affectées), l'excédent des recettes de la section « 46 réseaux d'égouts, d'épuration » de CHF 28'635.15 a été attribué au fonds de réserve « 9280.46 réserve égouts ».

Le fonds de réserve s'élève à CHF 608'267.97 au 31 décembre 2022.

5. BATIMENTS ET FORETS

5.1 Bâtiments communaux

- **Chalet Le Grenier**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée. Il est précisé qu'un changement de locataire a eu lieu au 1^{er} juillet 2022.

- **Chalet des Chasseurs**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

- **Refuge de Champbabau**

Ce magnifique refuge, qui offre une vue exceptionnelle sur le lac et les montagnes, continue à être bien fréquenté. En 2022, 31 manifestations s'y sont déroulées (35 en 2021, 25 en 2020, 23 en 2019, 26 en 2018, 20 en 2017, 21 en 2016).

En outre, Mme B. Sentinelli (enseignante au collège de Veytaux), en compagnie de 2 autres classes, se rend une fois par mois à pied dans la châtaigneraie pour une sortie en plein air.

- **Kiosque du Port du Clos de Chillon**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

- **Bâtiment communal – Collège**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

- **Auberge de Sonchaux**

Suite à un contrôle d'hygiène, diverses remises aux normes ont été faites.

- **Autres bâtiments communaux**

Les autres bâtiments/chalets communaux sont régulièrement entretenus.

- **Cultes – Chapelle**

Fréquentation de la Chapelle

Pour l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, l'utilisation de la chapelle s'est répartie comme suit durant l'année 2022 :



- 9 services religieux les dimanches ou jours fériés ;
- 1 service funèbre ;
- aucun baptême - aucun mariage.

Paroisse protestante de Montreux-Veytaux

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

5.2 Forêts

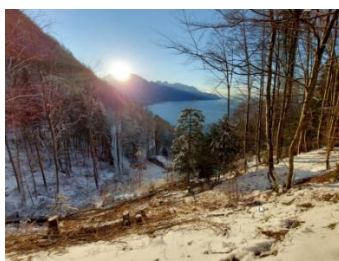
- Activités de l'équipe forestière communale

Les activités de l'équipe des forêts en 2022 se décomposent comme suit :

Activités	2022	2021	2020
Forêts <i>coupes, sylviculture, plantations, bois de feu, sentiers pédestres, chemins forestiers, entretien des filets de protection, formation...</i>	3'722.00 h	2'280.75 h	2'789.50 h
Projet sylvicole	1'462.75 h	1'219.25 h	915.25 h
Pâturages <i>débroussaillage, clôtures, bassins...</i>	45.75 h	36.00 h	96.00 h
Chalets et refuge <i>construction, entretien, confection de tavillons...</i>	548.75 h	1'361.25 h	924.00 h
Routes <i>entretien courant, fauchage, débroussaillage...</i>	41.00 h	172.50 h	216.25 h
Voirie, parcs et jardins <i>abattages hors forêts, déneigement, bâtiments, entretien divers...</i>	380.00 h	198.00 h	185.25 h
TOTAL	6'200.25 h	5'267.75 h	5'126.25 h

Pour équilibrer les heures effectuées dans le cadre de la convention de collaboration entre la Commune de Veytaux et celle de Villeneuve, en 2022, 323 heures de travail d'ouvriers qualifiés sont portées à l'actif de la Commune de Veytaux.

- Coupes de l'année 2022



Coupe de Combarosse 2022

La possibilité fixée par le plan de gestion des forêts de 2020 est de 1'800 m³/an pour les forêts propriété de la Commune de Veytaux, et de 100 m³/an pour les forêts privées.



Exploitation annuelle	2022	2021	2020
Coupes du projet sylvicole	1'496 m ³	1'569 m ³	2'106 m ³
Coupes forcées	30 m ³	10 m ³	40 m ³
Coupes de bois normales	36 m ³	30 m ³	46 m ³
TOTAL	1'562 m³	1'609 m³	2'192 m³

Le volume indiqué est approximatif, car les bois sont en cours de commercialisation et certains se trouvent encore en forêt, sous la neige. Les montants indiqués sont basés sur le résultat des martelages.

L'équipe des forêts de la Commune de Veytaux a coupé 1'119 m³ de bois, le solde des abattages et des débardages est confié à des entreprises privées.

Des travaux de mise en ordre seront effectués dès la fonte des neiges, au printemps 2023.

- **Projets sylvicoles 2020-2024, préavis No 18/2019**



Câblage de bois sur la route Caux-Sonchaux

Coupes projet sylvicole 2022 préavis No 18/2019

Lieu	Volumes
Coupe tracteur Sorebenne	145 m ³
Coupe câblée Belcrêt	245 m ³
Coupe câblée Malajoux	231 m ³
Coupe câblée Plan-la-Goille	345 m ³
Coupe câblée Raveyre	443 m ³
Coupe tracteur Raveyre	87 m ³
Total estimé propriété de la commune de Veytaux	1'496 m³

Les coupes câblées ont pour objectif de créer des ouvertures dans les peuplements pour rajeunir la forêt de protection sur de longues distances à partir de la route à l'aide d'un téléphérique forestier provisoire.



Les coupes débardées par hélicoptère sont réalisées dans les endroits trop raides pour la mise en place d'un câble ou pour des interventions difficiles ou ponctuelles.

Les travaux réalisés à l'aide d'un tracteur avec grue se situent dans les abords immédiats des routes.

En 2022, une coupe particulièrement difficile a dû être réalisée aux Raveyres suite à plusieurs arbres déracinés par le vent. Cette coupe a nécessité des mesures de sécurité particulières.

- **Coupes forcées**

Cette année, les conditions météorologiques ont été bienveillantes avec la forêt. Il n'y a pas eu de gros dégâts.

Coupes forcées 2022

Coupe chablis divers	10 m ³
Bois bostrychés laissés en forêt	20 m ³
Total	30 m³

- **Coupes normales**

Coupes normales 2022

Coupe sécuritaire châtaigneraie de Champbabau	36 m ³
Total	36 m³

- **Plantations**

Des plantations sont réalisées afin de convertir un peuplement qui ne dispose pas de porte-graines pour assurer le rajeunissement naturel, pour enrichir le mélange (par exemple en prévision du réchauffement climatique ou améliorer un biotope), pour introduire une essence intéressante économiquement ou gagner du temps sur la couverture du sol (par exemple pour lutter contre les plantes invasives).

520 plants ont été plantés dans la coupe câblée ainsi que dans les lisières (épicéas, pins sylvestre, érables, mélèzes, chênes, tilleuls).

25 sapins de Nordmann ont rejoint la pépinière de sapins de Noël à Noyer-Bu.

- **Soins culturaux**

L'équipe des forêts a effectué un travail de lutte contre le buddleia. Cette plante envahissante colonise les ouvertures réalisées par les coupes, empêchant l'installation du rajeunissement naturel attendu. Les plantations ont été fauchées.

Les plantations réalisées à Combarosse ont été dégagées.

- **Biodiversité**

Des travaux d'entretien de biotopes en faveur des tétras lyres ont été réalisés aux Dentaux. Ceux-ci sont soutenus financièrement par le canton et le Parc naturel régional de la Gruyère-Pays-d'Enhaut.

- **Filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs – Entretien des ouvrages**

Le garde forestier a effectué la tournée de surveillance annuelle.



Une entreprise privée a effectué une purge des blocs accumulés dans les ouvrages.

La Municipalité poursuit l'étude du remplacement des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement. Malheureusement, ce projet compliqué avance difficilement au niveau de la répartition des frais entre les différents partenaires et nous prenons du retard sur le programme initialement prévu. Néanmoins, la Municipalité souhaite déposer un préavis dans le 1^{er} semestre 2023 pour une réalisation des travaux fin 2023.

- **Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers**

Routes de montagne et chemins forestiers

L'entretien courant des routes forestières a été effectué, notamment le nettoyage des renvois d'eaux et des rigoles, ainsi que plusieurs épierrages des routes après les orages.

Un préavis d'entretien de la desserte forestière a été accepté par le Conseil communal. Les travaux urgents ont été réalisés par l'équipe des forêts sur la route de Malajoux. Un caisson en bois a été mis en place pour soutenir la route.

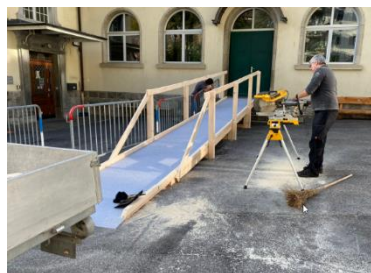


Caisson en bois route de Malajoux

Entretien de chalets, refuges et bâtiments

Plusieurs travaux mineurs ont été réalisés sur différents bâtiments. La fabrication de tavillons est poursuivie les jours d'intempéries dans le but de constituer un stock en prévision de l'entretien des chalets.

Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a dû être réalisée pour une manifestation dans la salle polyvalente.



Rampe d'accès à la salle polyvalente



Banc cour d'école



Rénovation des bancs du site de décollage des parapentes

Sentiers pédestres, accueil en forêt

Les deux passages pour l'entretien annuel sur les 21 km de sentiers ont été effectués. Le premier pour l'ouverture et le piochage, et le second pour le fauchage. De plus, quelques aménagements ponctuels ont été réalisés.



Escalier en douglas sentier Sorebenne-Liboson

Un escalier sur le sentier Sorebenne-Liboson a été réalisé par notre personnel avec du bois de la commune.



Les renvois d'eau du sentier pédestre entre la gare des Rochers-de-Naye et le sommet ont été changés par l'équipe des forêts durant les travaux de rénovation et d'amélioration de celui-ci.



Renvoi d'eau sur le sentier du sommet des Rochers-de-Naye

Au printemps 2022, une réfection des chemins pédestres, des sentiers sommitaux et du sentier des grottes aux Rochers-de-Naye a été effectuée. La pose de la signalétique a été retardée en raison de neige précoce et sera réalisée au printemps 2023. Cette réfection est particulièrement appréciée par les visiteurs du site.



- **PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut)**

Monsieur le Conseiller municipal, Igor Rinaldi, représente la Commune au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Pour sa part, le garde forestier est membre du Comité. Le temps consacré à cette activité par le garde forestier est réparti entre les trois partenaires du triage (Commune de Veytaux, Commune de Villeneuve et le Canton). Cette présence nous permet d'être actifs dans la réalisation des divers projets qui touchent notre territoire.

- **Châtaigneraie de Champbabau**

Les travaux d'entretien courant comme le fauchage et le soufflage des feuilles ont été réalisés par le personnel communal.



La pépinière de châtaigniers a été déplacée. 200 châtaignes ont été semées pour préparer les futurs arbres.

Afin de sécuriser la fréquentation de la châtaigneraie pour le public, un gros travail d'élagage du bois mort a été effectué. Ce travail sera poursuivi en 2023. Les arbres subissent des dégâts dus aux chancres ainsi que le stress hydrique.

- **Commission intercommunale de sécurité « avalanches »**

La rédaction d'un plan d'alarme et d'interventions intercommunales contre les dangers d'avalanches, regroupant les Communes de Veytaux, Montreux et Villeneuve, a été élaboré. Les Municipalités ont validé le projet établi par le bureau Ecoeng qui contient une partie descriptive des secteurs et événements, les procédures d'alerte et d'intervention, l'organigramme ainsi que la gestion de crise et les mesures de ripostes. Ce document ainsi que sa mise en œuvre sont subventionnés en partie par le Canton.

Une personne a été mandatée pour effectuer la surveillance durant la saison hivernale contre les dangers d'avalanches pour l'ensemble des communes partenaires.

- **Récolte des châtaignes 2022**

La vente de châtaignes, au moyen de castagnomats, a permis d'encaisser la somme de CHF 1'173.20 (CHF 1'591.05 en 2021), la baisse de production étant due en bonne partie à une météo défavorable. Le prix du kilo de châtaignes a été maintenu à CHF 3.00 pour les non-résidents et gratuit pour les Veytausiens.

- **Equipe des forêts**

L'équipe des forêts a suivi un cours de formation pour les travaux en terrains difficiles, comprenant les techniques d'assurage avec des cordes.



Il a été décidé que l'apprenti referait sa 2^e année d'apprentissage pour consolider ses connaissances théoriques et pratiques.

Le futur contremaître poursuit les modules de formation de contremaître forestier. Les deux communes soutiennent cette formation.



Le garde-forestier a suivi une formation en lien avec l'adaptation des forêts aux changements climatiques.

Un forestier-bûcheron, employé à 50%, a quitté l'équipe des forêts pour être engagé à Villeneuve. Par conséquent, un nouveau forestier-bûcheron a été engagé à 100% à Veytaux, 50% seront refacturés à la commune de Villeneuve.

Les communes de Veytaux et de Villeneuve ont acheté en commun une scie à ruban pour pouvoir débiter des troncs et utiliser le bois de la commune pour des réalisations diverses.



- **Sortie de début de législature – Sortie aux alpages avec le Conseil communal**

Avec une année de retard, la sortie du début de législature s'est tenue le samedi 18 juin 2022, avec une visite des alpages, de la grotte et une présentation de la forêt et des alpages par le garde-forestier, M. M. von der Aa. Le café-croissant a été pris à la buvette de Jaman, le repas à l'Hôtel-Restaurant des Rochers-de-Naye et l'apéritif de fin de journée à l'Auberge de Sonchaux pour les survivants de cette journée, que nous remercions vivement. Cette journée a laissé le souvenir de beaux moments de partage et de convivialité, ayant permis de resserrer les liens entre les membres du Conseil communal et de la Municipalité.



6. URBANISME - TRAVAUX

6.1 Police des constructions

- Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête

11 demandes d'autorisation sont parvenues au greffe municipal en 2022, dont :

- 2 demandes concernant des travaux de minime importance. Pour mémoire, ces projets ont été réglés en appliquant l'art. 111 LATC (Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions). Ils ne sont pas soumis à l'enquête publique ;
- 1 demande non soumise à l'enquête publique, mais avec consultation des services cantonaux
- 8 demandes soumises à l'enquête publique qui ont eu pour objet :
 - Rénovation totale du bâtiment
 - Création d'une lucarne dans les combles
 - Augmentation de la surface de la crèche – Modifications intérieures – Changement d'affectation
 - Réfection des façades (isolation), réfection du revêtement des sols des balcons, étanchéité, isolation de la toiture, mise aux normes des garde-corps des balcons
 - Construction d'un chalet de jardin
 - Mesures de protection contre les dangers naturels
 - Construction d'habitations groupées en terrasse avec parking commun de 16 places et rampe d'accès extérieure
 - Transformation d'une installation de communication mobile.

Depuis la pandémie de COVID-19, le canton a mis en place la transmission des documents par voie numérique uniquement.

- CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) – statistiques

Chaque trimestre, la Commune doit participer à la statistique de la construction établie par la CAMAC. Les informations transmises permettent de mettre à jour le RCB (Registre Cantonal des Bâtiments).

- RCB (Registre Cantonal des Bâtiments)

Le RCB répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements de chaque commune du Canton. Il contient les données de base de chaque bâtiment (le numéro de la parcelle, le numéro ECA, l'adresse du bâtiment, sa localisation, l'année de sa construction/rénovation, le nombre d'étages et le système de chauffage, etc.), ainsi que quelques données sur les logements (le nombre de pièces, la surface du logement, etc.).

Le RCB joue un rôle central dans le cadre de la LHR (Loi sur l'Harmonisation des Registres). En effet, chaque personne inscrite dans le registre du contrôle des habitants se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID). Pour ce faire, il est impératif que toutes les Communes vaudoises procèdent à l'apurement et à la mise à jour régulière du registre.

- CORAT RIVIERA (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) Vevey-Montreux

La CORAT RIVIERA a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagements du territoire qui concernent l'ensemble de la région. Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Le cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un-e consultant-e



extérieur-e. Les membres de la CORAT sont régulièrement informé-e-s des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

En 2022, la CORAT a tenu quatre séances plénières, en mars, juin, septembre et novembre. Les principaux sujets abordés étaient les suivants :

- Les différents plans d'affectation communaux ;
- Agglomération Rivelac ;
- Intégration du Bus du Petit Prince dans la communauté tarifaire Mobilis ;
- Etude d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA).

- **Construction d'un bâtiment multi-générationnel**

L'exécution de certains travaux a pris un peu de retard en raison de difficultés d'approvisionnement en matières premières, essentiellement dues à la pandémie de COVID-19. Nous rappelons que ce bâtiment, dont la construction a commencé en novembre 2020, est constitué des éléments suivants :

- Appartements adaptés mis en location
- Accueils préscolaire et parascolaire
- Une salle communale mise à disposition des sociétés locales et de la population.

Un préavis a été déposé pour l'agrandissement de la crèche et la modification de son but, à savoir une crèche privée suite au refus du réseau REME d'intégrer notre Commune dans leur planification. En parallèle, un préavis a été déposé pour la création d'une aide financière pour les Veytausiens, dont les enfants iraient dans cette crèche. Ces deux préavis ont été validés par le Conseil communal.

L'entier des travaux ont été finalisés durant l'année 2022, mis à part certaines finitions et aménagements qui seront terminés en 2023.

De septembre à décembre 2022, une crèche provisoire a été aménagée dans un des logements du bâtiment, dans l'attente de la fin des travaux du local initialement prévu.

Le 29 octobre 2022, l'inauguration du bâtiment multi-générationnel s'est tenue et a rencontré un grand succès. Le cor des Alpes, la signature de la fresque de l'APEMS par l'artiste veytausien Monsieur Gademann, et la plantation d'un arbuste ont animé cette journée festive.



Les premiers locataires ont pu emménager dans ce nouveau bâtiment depuis le 15 novembre 2022. La Régie Glauser à La Tour-de-Peilz est en charge de la gérance et de la location des 12 appartements.

Quant à la salle des sociétés du bâtiment multi-générationnel, la Municipalité a pu, le 9 novembre 2022, rencontrer la population, autour d'un café-participatif, pour entendre ses besoins et envies quant à l'utilisation de cette salle. L'organisation des animations interviendra dans le courant de l'année 2023.

- **Installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle**

Le 2 décembre 2019, le Conseil communal accordait le crédit d'investissement nécessaire pour l'installation d'un ascenseur public et la création d'une passerelle (préavis No 16/2019).

Un permis de construire a été délivré le 8 juin 2020. Comme planifié, dans la continuité de la construction du bâtiment multi-générationnel, les travaux de la passerelle et de l'ascenseur ont pu débuter fin 2022, ceux-ci devraient être terminés dans le courant du 1^{er} semestre 2023.



- **Agglomération Rivelac**

En 2022, Agglomération Rivelac a établi le cahier des charges en vue de l'élaboration d'un PDI pour les communes vaudoises et d'un PA5 pour l'ensemble des communes d'Agglomération Rivelac. Ce cahier des charges (comprenant 5 études de base : Concept du système global des transports, Transports publics, Réseau régional cyclable, Planification touristique et Planification énergétique) a été validé par le bureau du COPIL le 7 juin 2022.

La séance de lancement des travaux du PDI/PA5 avec les membres du Bureau du COPIL a eu lieu en octobre 2022, avec préparation du calendrier des travaux du projet et préparation des ateliers régionaux pour l'année 2023. L'Agglomération Rivelac a notamment participé aux séances liées à la Voie verte Riviera, organisée par La Tour-de-Peilz, aux échanges avec les VMCV concernant leur présentation d'étude, etc.

L'Agglomération Rivelac s'est chargée d'établir et de suivre le planning lié à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA), à savoir organiser des séances de coordination et de travail avec les services cantonaux, de rencontres politiques cantonales avec Mme Luisier en mai 2022, puis avec la DGTL, SPEI et DGMR en septembre.

Sur le point de vue organisationnel, il est à relever qu'après la démission de M. Christian Minacci en mai 2022, le Comité de pilotage a opté pour la continuité en soutenant la proposition unanime du Bureau



de transformer la vice-présidence en une co-présidence. Mme Elise Kaiser, M. Pierre-Alain Karlen ainsi que M. Roland Mesot, qui assuraient en commun, depuis le 1er janvier 2022, la vice-présidence auprès de M. Christian Minacci, deviennent ainsi les trois nouveaux co-président.e.s d'Agglomération Rivelac.

- **Plan d'Affectation communal (PACom)**

Durant l'année 2022, les différents mandataires spécialisés, notamment ceux concernant les dangers naturels, ont avancé sur les études des hauts du village. En parallèle, suite à la demande de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), certaines modifications ont dû être apportées au PACom, notamment au sujet de la zone sous l'autoroute, engendrant des nouvelles déterminations de l'Inspecteur des forêts et des relevés de géomètre.

Le plan d'affectation ainsi que son règlement devraient être soumis à l'examen préalable d'ici la fin du 1^{er} semestre 2023.

- **Commission de salubrité**

La commission de salubrité in corpore ou restreinte a procédé au cours de cette année à quatre contrôles de la bonne exécution de travaux annoncés.

La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Ludovic	SHERIF	Conseiller municipal
Vice-président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Daniel	DE JOFFREY	Maître ramoneur
		M.	Nicolas	GUDET	Architecte
		M.	Wilfried	LEROY	SIGE
		Dresse	Cécile	BESSON DUVANEL	Médecin, sous réserve
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur, sous réserve

- **Commission de l'urbanisme**

La commission de l'urbanisme s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2022, soit pour étudier le PACom, soit pour l'examen de projets de construction transmis par la Municipalité.

La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Joël	BRÖNNIMANN	Architecte
		M.	Xavier	DELGADO	Architecte
		M.	Alexandre	REPETTI	Urbaniste
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur
Représentant de la Municipalité	:	M.	Ludovic	SHERIF	Conseiller municipal

- **Inspectorat des chantiers**

L'inspectorat des chantiers, sous contrat de travail avec la Commune de Vevey, exerce son activité pour l'ensemble des Communes du district selon une convention intercommunale.

Dans ce cadre, 1097 contrôles de sécurité publique et de sécurité au travail ont été effectués au cours de l'année 2022, soit :



	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Veytaux	29	50	43	52	48	47
Total	1097	1'615	1'510	1'630	1'552	1'479

L'année 2022 a été particulièrement chahutée, dans la mesure où le préposé à l'Inspectorat des chantiers de la Riviera, M. J.-P. Frei, a d'une part été hospitalisé et d'autre part fait valoir son droit à la retraite dès le 1er août 2022. L'intérim a été assuré par le responsable du secteur sécurité de la Ville de Vevey, M. F. Verasani. Ce dernier n'a pu faire qu'une partie des visites prévues et cela se répercute sur le nombre de visites effectuées en 2022 (1097 en 2022, 1615 en 2021).

Le départ à la retraite de M. J.-P. Frei a nécessité la mise en place de démarches de recrutement pour l'engagement d'un nouveau chargé de sécurité à l'Inspectorat des chantiers, qui a pu débiter son activité au 1^{er} novembre 2022. Afin de garantir des visites régulières et de décharger le responsable du secteur sécurité, il a dû être fait appel à une entreprise tierce afin d'honorer les visites (50% de taux d'occupation du préposé).

En 2023, une reprise d'une activité normale avec des améliorations dans les processus de travail devrait être de mise, ainsi que de nouveaux objectifs, tant qualitatifs que quantitatifs.

6.2 Développement durable

Suite à l'adoption par le Conseil communal de la création d'un fonds pour le développement durable, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a accordé, en 2022, deux subventions pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques, d'un montant total de CHF 4'500.00 (en 2021, aucune subvention n'a été versée).

6.3 Service des travaux

- Rue du They – Petit Veytaux – Rue Bonivard

Les travaux aux rues précitées ont duré de décembre 2021 à novembre 2022, sur la base des préavis n° 07/2021 et 15/2021. Ces travaux ont grandement perturbé les habitudes des habitants, les coûts ont été maîtrisés et une légère baisse est à noter. En effet, environ CHF 14'000.- ont été économisés.

- Chemin du Scex

Un portion du chemin du Scex très endommagé a été remis en état durant le chantier des rues du They-Bonivard au moment de la pose du revêtement bitumineux.

- Réfection du trottoir de la Rue Bonivard

Le trottoir de la rue Bonivard, depuis la Promenade et jusqu'à la rue des Doreyres, a fait l'objet d'une réfection, dans la mesure où cette partie du trottoir était affaissée dans toute sa longueur sur environ 70 mètres, rendant son utilisation particulièrement dangereuse et difficile.



- Route de Sonchoux

Dans le cadre des travaux à la route de Sonchoux, sur la parcelle 147, nous avons participé à la fouille du chantier avec la Romande Energie et Swisscom pour la pose d'un tube en réserve pour de l'alimentation électrique en attente.



- **Réfection de la route de Chaude (Sonchaux) (Préavis n° 02/2021)**

Les travaux liés à la route de Chaude (préavis n° 02/2021) sont terminés depuis le mois d'octobre 2022. A la demande de la commune de Villeneuve, des discussions sont actuellement en cours pour définir l'éventuelle participation de la commune de Veytaux à l'entretien de cette route et la clé de répartition.

- **Entretien des canalisations, équipement SDIS**

Une inspection du collecteur d'eaux claires à l'Avenue des Falquières a été faite en vue de travaux futurs.

Nous avons également profité des travaux sur la rue Bonivard pour refaire les aménagements d'eau des bornes hydrantes. Ces travaux conséquents ont fait augmenter le compte 43.3150.

- **Collecteurs des eaux claires et des eaux usées**

Un compteur pour la fontaine du centre du village, ainsi que pour les toilettes publiques, a été posé. Une nouvelle chambre à compteur a été installée au Petit-Veytaux.

- **Quais et rives du lac**

- Une étude est en cours sur la renaturation des rives, le secteur concerné se situe entre le port et la plage de Chillon. Elle est basée sur la protection de la couleuvre vipérine et la faune vivant sur les bords du lac, ainsi que la flore et englobe les aménagements à faire pour préserver les quais.
- En partenariat avec la Direction générale de l'environnement (DGE-eau), le bureau Hintermann et Weber, spécialisé dans l'étude et le conseil en environnement, le bureau Gruner Stucky SA pour les aménagements de consolidation des rives. Une grande partie du coût de cette étude est prise en charge par la DGE.
- Par ailleurs, une étude est en cours avec la Commune de Montreux sur l'état du pont de la Veraye sur le quai Alfred Chatelanat.
- Une bouée a été changée au ponton visiteur.

- **Eclairage public**

- Les travaux liés au remplacement du câble d'éclairage public à la rue Bonivard et celle du They, avec la création d'une armoire, la mise sous compteur et la pose de LED sont terminés.
- Changement de l'armoire électrique sur le quai Alfred Chatelanat, à hauteur du kiosque du Petit-Port, en raison de sa vétusté.
- Des horloges ont été posées dans les armoires de l'éclairage public pour l'extinction des lumières de 00h00 à 05h00, dans le cadre d'économies énergétiques.

7. TRANSPORTS

- **CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman)**

Nous mettons à disposition de notre population des cartes journalières 1^{ère} classe adulte pour le prix de CHF 45.00, et au prix de CHF 22.50 pour les détenteurs d'un abonnement demi-tarif et les enfants.



En 2022, 13 plein-tarifs et 40 demi-tarifs ont été vendus au greffe (contre 4 plein-tarif et 46 demi-tarifs en 2021). Cette augmentation est principalement due au fait que la CGN est revenue à l'ancien système de vente de billets au porteur, sans date précise. Pour rappel, la CGN ne reverse aucune commission aux Communes.

- **Bus du Petit Prince**

En 2022, l'exploitation du bus du Petit Prince a pu reprendre normalement sur une base de 93 soirées et 10 courses par soirée, comme en 2019. Les charges sont à cet égard similaires à celles de 2019.

A contrario, la fréquentation n'a pas retrouvé son rythme de croisière d'avant COVID, correspondant à une baisse d'environ 27% par rapport à 2019. Les VMCV relèvent que cette baisse est généralisée sur l'ensemble du réseau de l'entreprise, mais aussi aux sociétés de transports publics en Suisse.

Pour rappel, la participation au déficit du Bus du Petit Prince est calculée selon la population pondérée, soit le nombre d'habitants (952 au 31 décembre 2021) et le coefficient de desserte (0.75 pour Veytaux), correspondant à CHF 468.85 pour 2022.

- **Transports publics VMCV SA (VMCV)**

Comme les années précédentes, la répartition du déficit de la ligne 201 reste trop lourde pour Veytaux, victime d'une clef de répartition inadéquate.

Pour rappel, l'accord donné par Veytaux en 2013 pour une clef de répartition au prorata par habitant (1/3) et kilomètres parcourus (2/3), si elle était inégale déjà à l'époque, débouche maintenant sur une charge qui n'est plus acceptable depuis plusieurs années.

Les tractations pour changer cette clef de répartition sont en cours, même si la révision d'une telle clé entre des communes reste toujours extrêmement difficile.

- **Campagne vaudloisirs.ch pour inciter aux déplacements en transports publics**

La Municipalité continue de s'associer à la campagne VAUDLOISIRS.CH pour inciter la population aux déplacements en transports publics. Des offres attractives ont été proposées du 15 octobre 2022 au 28 février 2023, notamment des cartes journalières duo, permettant à deux personnes de voyager sans restriction sur l'ensemble du réseau Mobilis.

8. ECOLES – INSTRUCTION PUBLIQUE

8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

- **Bureau communal des écoles (BCE)**

Par courrier du 26 octobre 2018, la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton (DGEO) a abrogé la convention Commune-Canton qui réglait la gestion des tâches administratives communales effectuées par les établissements scolaires. La Commune de Montreux a mis en place un service "Cohésion sociale, Familles et Jeunesse à Montreux (SFJ)" et a ouvert un Bureau communal des écoles (BCE), avec lequel le greffe municipal traite régulièrement pour les questions liées aux élèves veytausiens.

- **Transports scolaires**

La prestation de transports scolaires réguliers a été assurée par les VMCV, en 2022. Par transports scolaires réguliers, il faut entendre les courses planifiées à même les horaires scolaires comme les déplacements à la piscine de la Maladaire, au stade de la Saussaz ou pour l'école à la forêt.



La Commune de Veytaux prend à sa charge les abonnements pour les élèves dont le trajet à pied entre le domicile et l'école est supérieur à 2,5 km, conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et à son règlement d'application (RLEO).

270 (255 en 2021) abonnements Mobilis ont été délivrés en 2022.

- **Devoirs surveillés**

Les devoirs surveillés sont facultatifs et sur inscription. Ils sont organisés pendant la pause de midi principalement, et après la fin de l'école l'après-midi dans certains collèges. Il n'y a pas de période de devoirs surveillés les mercredis et vendredis (au primaire).

En 2022, les devoirs surveillés ont été gérés par le Bureau communal des écoles (BCE) via la plateforme www.monenfant.ch et un total de 66 périodes hebdomadaires d'une heure sont offertes aux élèves de la 4H à la 11H assurant un service dans tous les collèges de Montreux et de Veytaux.

- **Camps**

Trois semaines de camps de vacances ont été organisées durant le mois de juillet à Champéry par la Fondation Jolimont. La gestion des inscriptions et de la facturation est assurée par la SFJ.

La Direction de la Cohésion sociale, familles et jeunesse a organisé des camps de jour aux centres de loisirs « La Virgule » et « Le Point ». Les camps se sont déroulés durant les vacances scolaires des Relâches, de Pâques et d'automne.

- **Conseillère Ecole-Famille**

Chaque établissement dispose de sa conseillère sociale école-famille dépendant de la Commune. Celle-ci intervient à la demande des directions, des enseignants, des infirmières scolaires et des Services de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS), mais également sur sollicitation directe des familles.

Les problématiques rencontrées sont : la souffrance des élèves dans leur milieu scolaire et/ou familial, les difficultés éducatives, sociales et/ou administratives des familles, le décrochage scolaire, etc.

Les conseillères sociales école-famille s'inscrivent dans le dispositif offert par chaque établissement aux familles.

- **Service de santé scolaire**

Le service de santé scolaire est assuré en collaboration avec le médecin scolaire. Ce service assure le suivi d'élèves aux besoins de santé particuliers. Il permet aux élèves et à leur famille d'avoir un espace d'écoute et de conseil. Ce service est aussi très actif dans la prévention et la promotion de la santé au quotidien.

8.2 CET (Conseil d'Établissements Montreux-Veytaux)

Le CET a été formé au moment de la disparition des commissions scolaires, pour créer une nouvelle interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale. Dans cette perspective, le CET veille à favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les autorités locales, la population, les parents, les élèves, les enseignants et le Conseil de direction.

En outre, il permet une collaboration étroite avec le Conseil de direction dans les domaines relevant de la compétence des Communes, en particulier pour la mise en œuvre de décisions touchant à la vie de l'établissement.



- **Rôle du CET**

Régi par la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) et un règlement spécifique, l'un des rôles essentiels du CET est d'appuyer la direction, les enseignants et les autorités dans l'accomplissement de leur mission. Dans cette perspective, il favorise l'échange d'informations et de propositions entre les différents partenaires concernés.

Il peut notamment proposer des mesures en matière de prestations communales, comme les transports, les réfectoires, l'accueil des écoliers ou les devoirs surveillés.

Il peut également se prononcer sur les programmes d'activités culturelles et sportives, ou donner un avis quant aux projets de constructions ou transformations de locaux scolaires.

- **Composition du CET**

Représentantes des autorités communales de Veytaux :

- Mme Christine CHEVALLEY, Syndique de Veytaux, en charge des écoles, vice-Présidente ;
- Mme Mme Alexandra RAMSER, Conseillère communale à Veytaux.

Ce Conseil est également composé de :

- représentants des autorités communales de Montreux ;
- représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements ;
- représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements.

Le Conseil d'établissements Montreux-Veytaux (CET) s'est réuni à 4 (2 en 2021) reprises. Dans le cadre de cette prérogative, le CET a validé le projet de l'extension scolaire de Montreux-Est sur le site de la rue de la Gare 30. Les procès-verbaux des séances figurent sur le site www.montreux.ch.

- **Etablissements primaires et secondaires de Montreux-Ouest et de Montreux-Est**

Le fonctionnement pédagogique et organisationnel de l'école vaudoise en matière d'enseignement, de grille-horaire, d'enclassement ou de programme scolaire est placé sous la responsabilité cantonale, via le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC). Le Directeur, les enseignants et le personnel administratif sont des collaborateurs cantonaux.

Seules les activités extra-scolaires (activités culturelles ou sportives, camps, ...), l'encadrement en dehors des cours (devoirs surveillés, restaurant ou accueil de midi) et la logistique (gestion des bâtiments, transports des élèves) sont de compétence communale. Ce rapport ne présente donc que les tâches relevant exclusivement de la responsabilité communale.

8.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux

Notre APEMS accueille les élèves des collèges de Veytaux et de Collonge de 12h00 à 14h00, 4 jours par semaine et permet de répondre aux besoins des familles dont les parents travaillent. Les élèves de Collonge effectuent les trajets avec une accompagnante. Le même service leur est offert en début d'après-midi pour rejoindre les écoles. Ils prennent le repas et font ensuite des activités (bricolage, jeux, etc.).

Les repas sont labellisés « Fourchette Verte Junior », afin de répondre à des critères de nutrition stricts et sains pour la santé des enfants.

La Commune de Montreux assure la complète gestion de ce service et applique, pour la Commune de Veytaux également, une facturation des repas selon le revenu des parents. La Commune de Veytaux a



décidé de maintenir le prix du repas à CHF 12.50/jour aux enfants veytausiens (quel que soit le revenu des parents) et de leur rembourser la différence, sur présentation des récépissés de paiement.

Sur l'année 2022, 48'600 (43'776) repas ont été servis sur 150 (152 en 2021) jours d'accueil, pour une moyenne de 324 (288 en 2021) repas par accueil. 32 inscrits pour Veytaux (30 en 2021).

Sur l'année 2022, la fréquentation de l'APEMS a été de 50% par les écoliers veytausiens et de 50% par les écoliers montreusiens, représentant ainsi 4'440 repas servis en 2022, contre 2'376 repas en 2021.

8.4 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)

Font partie du réseau les Communes de Montreux et de Veytaux, la Fondation d'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour et les Jardins d'enfants de Montreux. Ces deux dernières entités sont entièrement de compétence communale.

Le REME bénéficie des subventions annuelles de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et des communes de Montreux et de Veytaux, par convention, basées sur les données budgétaires de chaque structure et les objectifs annuels de développement du réseau.

Font partie du réseau les communes de Montreux, Veytaux, la Fondation d'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour (SAFJ) et les Jardins d'enfants de Montreux (JEM). Ces deux dernières entités sont sous gestion communale.

La structure de coordination d'accueil familial de jour de Montreux et Veytaux compte 45 (46 en 2021) accueillants en milieu familial (AMF), à fin 2022. 376 (356 en 2021) enfants ont été placés pour 208'856 (209'316 en 2021) heures de gardes effectuées.

Les salaires d'encadrement sont partiellement subventionnés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

8.5 Halte-Jeux « Le Toboggan »

La halte-jeux de Veytaux accueille les enfants dès 30 mois, trois jours par semaine, les mardis, jeudis et vendredis, de 08h45 à 11h45.

Cette structure est purement communale, les horaires d'ouverture ne lui permettant pas de faire partie du REME (Réseau Enfance Montreux et Environs) ; elle ne dépend donc pas de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants). Il est à relever que cet accueil répond à un réel besoin, notamment en cas de dépannage.

Durant l'année 2022, une moyenne de 7 enfants, répartis sur les matinées du mardi, jeudi et vendredi, ont bénéficié de cette structure.

Mme Madeleine Delarze a pris sa retraite bien méritée à la fin du mois de juin 2022, et c'est Mme Corinne Verry qui rejoint Mme Nicole Pecora dès la rentrée d'août, chaque vendredi matin.

8.6 Passeport Vacances

Fort du succès rencontré en 2020 et en 2021, le dispositif d'animation de proximité sous l'égide de l'équipe d'animation socioculturelle du Service de cohésion sociale, familles, a reconduit le projet itinérant « ça bouge chez toi » dans la Commune de Montreux et les villages, auxquels les jeunes Veytausiens ont été invités à participer. Du 5 juillet au 18 août 2022, 14 activités ont été mises sur pied, pour un total de 560 places. Les 134 jeunes participants ont ainsi été accompagnés et sous la



responsabilités des guides et des moniteurs engagés. A noter que le taux d'occupation de cette édition était de 59,11%.

9. PREVOYANCE ET AIDES SOCIALES

- **ARAS Riviera (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)**

L'ARAS Riviera est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle est régie par des statuts du 1^{er} janvier 2007.

Les 9 Communes de la Riviera, ainsi que les 4 Communes du Cercle de St-Saphorin, sont membres de l'ARAS Riviera :

- Blonay-St-légier
- Chardonne
- Chexbres
- Corseaux
- Corsier-sur-Vevey
- Jongny
- La Tour-de-Peilz
- Montreux
- Puidoux
- St-Saphorin
- Rivaz
- Vevey
- Veytaux

L'Association a deux buts principaux auxquels les 13 Communes participent :

- l'application de la LASV (Loi sur l'Action Sociale Vaudoise) du 2 décembre 2003 ;
- l'application du RAAS (Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales).

Le CSR (Centre social régional) basé sur 2 sites : Vevey et Montreux, a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, le cas échéant, vers les services compétents ;
- évaluer le droit au RI (Revenu d'insertion) et verser les prestations financières correspondantes ;
- proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire ;
- soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Les AAS (Agences d'Assurances Sociales) situées sur quatre sites (Blonay-St-Légier, Chexbres, La Tour-de-Peilz et Montreux) renseignent et orientent les habitants des Communes qui leur sont attachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Il est à relever que notre Commune est rattachée à l'Agence de Montreux.

Le financement des ARAS est cantonal. Seuls les buts optionnels relèvent de choix communaux et sont financés par les Communes membres. Les buts optionnels de l'ARAS Riviera, auxquels toutes les Communes membres participent, sont les suivants :

- Fondation AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social)
- Lire et Ecrire
- Jet Service
- Français en Jeu
- L'Étape
- Coup de Pouce

Il est encore à relever que Mme C. Chevalley, Syndique, préside le Comité de Direction de l'ARAS depuis juillet 2016.

La mise en place du nouveau système informatique MAORI, évoqué lors du précédent rapport, n'est toujours pas adéquat. De nombreuses adaptations ont dû intervenir sur l'année 2022, complexifiant parfois la vie des employés.



La reprise des agences d'assurances sociales est effective depuis l'année 2022 et ne perturbe en rien l'accueil aux bénéficiaires de nos communes.

Le nombre de dossiers du CSR Riviera est quant à lui stable. La mise en place de mesures fédérales pour les chômeurs en fin de droit ainsi que pour les indépendants a permis de déjouer la crainte d'une explosion de nouvelles demandes.

L'Unité commune (UC) Riviera-Chablais (dont l'objectif est d'offrir une prise en charge intensive des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) dans le cadre d'un suivi par les ORP) mise en place en fin d'année 2021 répondant ainsi aux attentes du canton déploie son action, mais l'on peut constater que l'efficacité espérée n'est pas forcément au rendez-vous. Le canton a lancé une étude pour en expliquer les raisons. Cette unité est composée de collaborateurs de l'Office régional de placement (ORP) de la Riviera et du district d'Aigle-Pays d'Enhaut, ainsi que d'assistants sociaux du CSR de la Riviera et du CSR Aigle-Pays d'Enhaut.

Pour plus de renseignements, vous trouverez le rapport de gestion 2022 de l'ARAS sur le site internet <https://www.arasriviera.ch/l-association/#rapports-d-activites>.

- **ASANTE SANA – Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois**

Cette Association a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client (assistance à domicile), lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu'il a besoin d'un appui momentané.

Elle a été créée en janvier 2010, suite au regroupement sous la même entité des deux Associations existantes du Chablais et de la Riviera – Pays-d'Enhaut. ASANTE SANA gère 9 Centres médicaux sociaux (CMS), l'Equipe Mobile de Retour à Domicile, le Groupe Infirmières Petite Enfance, ainsi que le bureau des TMRE (Transports pour Personnes à Mobilité Réduite). Notre Commune est desservie par le CMS de Montreux.

Les CMS évaluent les besoins des clients et assurent à domicile les soins infirmiers nécessaires, par exemple :

- contrôle de santé, prise de tension, prise de sang, glycémie ;
- injections, pansements ;
- gestion des médicaments ;
- suivi de symptômes de santé mentale, tels que des troubles de la mémoire ou des symptômes dépressifs ;
- soins palliatifs (identification et traitement de la douleur), accompagnement en fin de vie ;
- soins techniquement complexes (chimiothérapie, dialyse péritonéale, etc.) ;
- conseils de santé et instruction.

Le rapport d'activité 2022 d'Asante Sana se trouve sur leur site internet www.cms-vaud.ch/asantesana/rapports-annuels-6

- **Service d'aide familiale de Montreux-Veytaux (SAF de Montreux-Veytaux)**

Ce service assure la livraison des repas à domicile en collaboration avec les CMS de Montreux et de Clarens, qui sont unanimement appréciés. Cette prestation contribue au maintien à domicile des clients. En 2022, 21'429 repas pour 202 clients ont été livrés pour les Communes de Montreux et de Veytaux (24'348 en 2021, 25'389 en 2020 et 18'919 en 2019).



Pour notre Commune uniquement, 440 repas ont été livrés à 3 clients (744 en 2021, 639 en 2020 et 922 en 2019).

L'EMS Les Laurelles fournit également des repas chauds à domicile, à Veytaux et Territet. En 2022, ce sont 4 citoyens de la Commune qui ont bénéficié de repas, pour un total de 1'087 repas livrés.

- **Entraide montreusienne**

Active depuis plus d'un demi-siècle, l'Entraide montreusienne propose aux habitants de Montreux et Veytaux des transports à but médical aux personnes qui ont besoin d'aide pour se déplacer. Les transports sont assurés par des bénévoles, avec leur voiture privée. Ils reçoivent un défraiement et sont en outre couverts par une assurance RC.

- **Course des Aînés**

Le 31 août 2022, accompagnés de Mme C. Chevalley, Syndique, et d'une collaboratrice administrative, 25 aînés ont pris le car au départ de Veytaux, pour visiter le Château de la Sarraz. Puis, nos aînés ont été accueillis par le Châtelain et vigneron du Château d'Eclépens pour un grand moment d'histoire et de partage. Excursion qui s'est terminée par la visite du Musée du cheval à la Sarraz. A l'instar des années précédentes, la journée s'est très bien déroulée, dans la joie et la bonne humeur. Il est à relever que cette sortie demeure un moment d'échanges très apprécié par tous les participants.

- **Nonagénaires**

En 2022, la Municipalité a eu l'occasion de livrer quelques attentions pour les nonagénaires de Veytaux :

- M. Pasquale Sorrentino
- M. Ludovico Ruffi
- M. Jean-Jacques Crisinel
- M. Claude Jaton

Nous leur avons transmis les vœux les plus chaleureux des autorités pour ce très bel anniversaire, tout en leur souhaitant une excellente santé pour les années à venir.

Nous avons été peinés d'apprendre le décès de Mme Marie Rose Ney quelques mois avant son 100^e anniversaire.

10. PARCS ET JARDINS – SERVICES INDUSTRIELS ET ASSAINISSEMENT

10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie

- **Le climat de cette année 2022**

Moins de neige en hiver, un printemps vite arrivé, peu de pluie en été et de grosses chaleurs, un automne « été indien », après une sortie du COVID-19.

- **Voirie**

Travaux courants

Comme chaque année, ces tâches consistent au nettoyage des trottoirs et des routes, des WC publics, des fontaines, le vidage des poubelles publiques, fauchage des talus et parcelles, l'entretien des chables et dépotoirs, la réparation des bancs publics, le déneigement et le salage. Taconnage sur les routes et nettoyage des sacs de routes, entretien annuel des courants d'eau, ainsi que des travaux de réparation diverses, telles que barrières, panneaux de signalisation et nettoyage des miroirs.



- **Espaces verts**

Travaux courants

Là aussi, les tâches se retrouvent chaque année avec l'entretien et la plantation des arbustes, des fleurs en massifs et en bacs, des pelouses, des haies et des arbres.

Événements ou implications particulières

Les premières jonquilles et tulipes plantées en 2021 au Bâtiment multi-générationnel ont bien poussé au printemps 2022. La seconde partie restante de l'esplanade a pu faire l'objet de plantation, des arbustes et des bulbes (tulipes, ails, ...) qui devraient éclore au printemps 2023.

Notre service a une nouvelle fois participé à la campagne **1 Tulipe pour la VIE** orchestrée par L'aiMant Rose. Le but de cette action inédite est de rendre hommage aux trop nombreuses femmes victimes du cancer du sein et à leurs proches, tout en sensibilisant la population à cette problématique.

Marché aux fleurs

Comme chaque année, cette manifestation printanière, placée sous l'égide de Pro Veytaux, s'est très bien déroulée. La population était au rendez-vous pour les fleurs et la fête, boissons et nourriture sous l'organisation de la Halte-jeux « Le Toboggan ».

10.2 Cimetière

Différents travaux du service sont liés à notre cimetière communal, comme la creuse de nouvelles tombes, les inhumations, l'entretien des tombes sous contrat, la gestion administrative et bien évidemment son entretien général.

10.3 Vigne communale

Sous la direction de notre vigneron-tâcheron, M. V. Rossier, l'équipe de la voirie, espaces verts et conciergerie a procédé aux divers travaux d'entretien de la vigne (taille, palissage, ébourgeonnage, effeuilles, cisailage).

10.4 SIGE (Service Intercommunal de Gestion)

Conseil Intercommunal

<u>Délégation</u>	<u>Membres</u>	<u>Suppléants</u>
Fixe	M. Philippe ANDLER	M. Ludovic Sherif
Variable	M. Marco STREBEL Mme Sonja THELIN	M. Gérald GATTO M. Jean-Luc PUENZIEUX

Le Conseil intercommunal s'est réuni à six reprises durant l'année 2022.

Le rapport de gestion du SIGE se trouve sur le site internet https://www.sige.ch/wp-content/uploads/2023/04/SIGE_RAPPORT-ANNUEL-2022_HD_3.pdf.



11. SECURITE

Tiré du rapport de gestion de l'ASR. Ce dernier peut être consulté sur le site <https://www.securite-riviera.ch/home/rapport-annuel>.

11.1 ASR (Association Sécurité Riviera)

Pour rappel, l'ASR regroupe les différents services assurant la sécurité des 9 Communes de la Riviera (et de celles du Pays-d'Enhaut en ce qui concerne la Protection Civile). Il s'agit donc :

- du corps de Police avec le Lt Col. R. Melikian à sa tête qui comprend la division police-secours et la division police de proximité, à laquelle les répondants de proximité (Sgtm J.-M. Progin pour Veytaux) sont rattachés ;
- d'Ambulance Riviera dont le responsable d'exploitation est M. M. François ;
- du SDIS Riviera mené par le Maj J.-M. Pittet ;
- de la Protection Civile commandée par le Lt col F. Fleuti ;
- des services généraux, dirigés par M. S. Piu ;

La Direction est assumée par M. F. Pilloud.

11.1.1 Comité de direction

Le CoDir de l'ASR est composé des Municipaux en charge de la sécurité des 9 communes de la Riviera (M. A. Rey Lescure pour la Commune de Veytaux).

Après les années FEVI, puis la pandémie qui est survenue dès 2020, nous pensions avoir exploré un certain nombre de situations d'urgence. Et pourtant, une nouvelle guerre s'est déclarée à nos portes, rendant la situation internationale très tendue et particulièrement anxiogène. Les divers questionnements - émanant tant de la population que des instances politiques - ont été rapidement pris en compte par les services de l'ASR, afin de tenter d'y apporter des réponses, voire de déployer des mesures préventives.

Mais les effets de bord de cette situation ne se sont pas fait attendre. Notre pays, comme le reste de l'Ouest de l'Europe, a dû faire face à une arrivée massive de réfugiés. Là encore, nos services et plus spécialement la Protection civile, ont été mis à contribution. Ils ont œuvré afin de permettre à ces familles ukrainiennes, la plupart du temps des femmes et des enfants, de pouvoir être accueillies le plus dignement possible.

Et comme un souci ne vient jamais seul, la mondialisation de l'approvisionnement en énergie a montré ses limites. La menace de pénuries de gaz et d'électricité a obligé tous les services de l'ASR à trouver des solutions diverses et variées ; l'objectif étant de pouvoir assurer, y compris en cas de coupures d'électricité, la délivrance des prestations attendues par notre population.

Pour toutes ces années difficiles qui se succèdent, le Comité de direction tient à adresser des remerciements appuyés à l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, tous services confondus, ainsi qu'à nos astreintes et astreints de notre Protection civile et à nos sapeurs-pompiers volontaires. La transversalité des services de notre Association a prouvé, s'il le fallait encore, que ce modèle exceptionnel en Suisse constitue une solution visionnaire. En effet, celle-ci permet de regrouper efficacement sous une seule entité l'ensemble des services sécuritaires d'urgence, ainsi que les services de support qui leur sont indispensables.



Mais au-delà des situations exceptionnelles mentionnées ci-dessus, nos services ont bien entendu accompli les missions de base qui sont les leurs. Ils ont ainsi, une nouvelle fois, répondu au mieux aux attentes de nos communes-membres, et aux travers d'elles, de la population résidente ou de passage dans notre région.

Sur le plan politique, cette année a vu quelques dossiers importants et complexes avancer de manière satisfaisante. Le dossier de la Maison de la sécurité et le déploiement sécuritaire dans notre région a pu évoluer favorablement suite à la collaboration constructive avec la Commune de Montreux. Ce dossier demeure une priorité pour notre Association, qui a pu poursuivre le travail en incluant la population dans une démarche participative. Mais d'autres importants dossiers politiques et organisationnels en lien avec nos différents services ont continué à nous occuper. Dans ce cadre, trois thématiques ont concerné notre Service d'ambulances : le redéploiement du dispositif cantonal des urgences préhospitalières (DisCUP), la compensation du travail de nuit et les négociations avec la Direction générale de la Santé (DGS), qui demeure le principal organe financeur de ce Service.

Autre dossier toujours en cours : CORE, le concept de collaboration renforcée entre les Polices communales vaudoises et la Police cantonale. Cette thématique a également évolué en 2022, grâce notamment aux réflexions qui sont intervenues sur les rémunérations des aspirants et des policiers en formation. Enfin, le projet TETRIS, qui prévoit une nouvelle organisation de la protection civile vaudoise, suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle Loi fédérale au 1er janvier 2021.

Concernant ces trois services, le Comité de Direction et la Direction ont été fortement engagés et le seront encore durant l'année 2023. Ces sujets sont également traités en collaboration avec les autres régions de notre canton, par exemple dans le cadre de la CDPV (Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises) ou de l'Assemblée des Présidents des régions ORPC, s'agissant de la Protection civile.

Le dernier dossier conséquent qui a occupé le Comité de direction – et qui continuera à l'occuper encore durant cette année 2023 – concerne la modification des statuts de notre Association. Parmi les dispositions à réviser, l'on citera notamment celle traitant de la clé de répartition des charges entre les communes-membres. Il s'agit là d'un objet qui nécessitera la recherche d'un consensus politique ; celui-ci s'avérant indispensable à la pérennité de notre institution et à la continuation de l'ensemble des collaborations entre les communes de la Riviera. Parmi les éléments plus festifs, notre Association aura le plaisir d'organiser la Journée de la législature, qui se déroulera le 9 septembre prochain. A cette occasion, lors de démonstrations qui auront lieu en collaboration avec nos partenaires sécuritaires, notamment cantonaux, la population pourra aller au contact de tous nos services.

Au travers de ces quelques mots, le Comité de direction tient également à remercier les Conseillères et Conseillers intercommunaux, tant de la législature précédente que de la présente, pour leur travail et leur compréhension. Plus particulièrement sa Présidente, pour les six premiers mois, et son Président, pour la fin de l'année écoulée, ainsi que sa Secrétaire.

11.1.2 Législature (situation au 31.12.2022)

Représentants de Veytaux	M.	Philippe Andler, Conseiller municipal
	M.	Guillaume AUGNET, Conseiller communal
	M.	Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal

11.1.3 Composition de la Commission de gestion

Membre	M.	Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal
Suppléant	M.	Guillaume AUGNET, Conseiller communal



11.2 Résumé des comptes 2022

Sécurité Riviera - répartition par commune comptes 2022

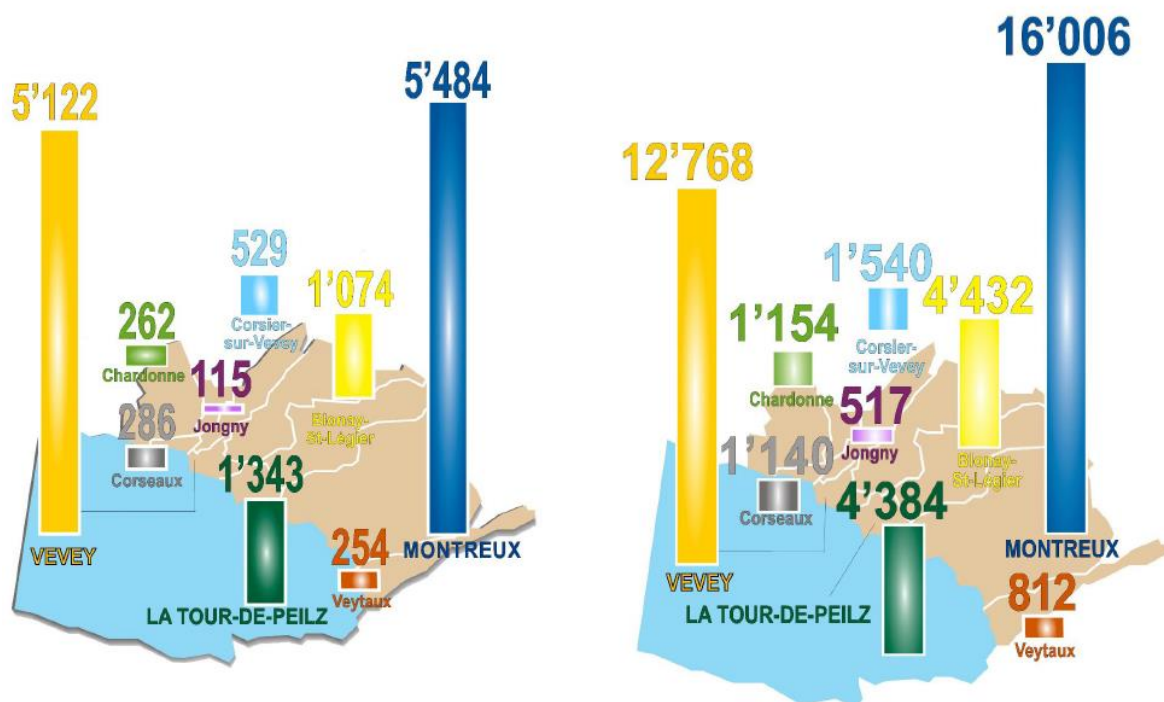
Communes	n.habitants	coefficient	n/hab pond	600.00	601.00	602.00	607.00	605	606	604	603	608	coitr/hab	Budget 2022	Comptes 2021	
																Autonies
Blonay -Saint-Légier	11 925	5.00	59 625.00	42 439.82	289 116.22	15 895.38	81 844.78	24 244.59	119 002.78	111 335.15	1 968 672.03	38 912.40	2 691 464.17	244.84	237.52	
Chardonne	3 078	3.00	9 234.00	6 572.57	44 774.83	2 461.84	12 675.13	3 754.71	18 429.71	17 242.24	304 884.15	6 026.28	416 821.47	146.90	142.51	
Consaux	2 330	3.00	6 990.00	4 975.34	33 893.88	1 863.58	9 594.88	2 842.26	13 951.02	13 052.12	230 792.75	4 561.81	315 327.62	146.90	142.51	
Conser	3 390	3.00	10 170.00	2 238.79	49 313.41	2 111.38	13 959.94	4 135.20	20 297.83	18 990.00	335 788.59	6 637.13	459 072.38	146.90	142.51	
Jongny	1 805	3.00	5 415.00	3 854.28	26 256.84	1 443.67	7 432.95	2 201.84	10 807.53	10 111.19	178 790.09	3 533.93	244 432.34	146.90	142.51	
Montreux	26 012	6.00	156 072.00	111 088.77	756 778.99	41 609.74	214 233.60	63 461.66	311 496.88	291 426.41	5 153 116.67	101 855.54	7 045 068.27	146.90	285.03	
La Tour-de-Peilz	12 222	6.00	73 332.00	52 196.18	355 590.23	19 550.75	100 659.81	29 818.10	146 359.94	136 929.63	2 421 945.73	47 857.85	3 310 196.23	270.84	285.03	
Vevey	19 721	6.00	118 326.00	84 221.96	573 752.06	31 546.43	162 421.22	48 113.47	236 161.38	220 944.96	3 906 835.84	77 221.79	5 341 219.10	270.84	285.03	
Vevyvaux	952	2.00	1 904.00	1 355.23	9 232.32	507.62	2 613.54	774.20	3 800.11	3 555.26	62 865.43	1 242.59	85 946.29	90.28	95.01	
sons 31.12.2021				total pour contrôle	313 942.04	2 138 698.78	117 591.39	605 435.86	179 346.13	880 307.19	823 386.97	14 562 889.29	287 849.33	19 909 747.88		
total	81 435		441 068.00													
3 villes 609 habitants PCI	57 955															
	86 380															
total				total pour contrôle	610.01-02-03											
Signalisation				609	535 222.18											
Stationsnement				610.01-02-03	251 479.53											
TOTAL					405 778.74											
TOTAL					19 909 747.88											
TOTAL					5 743 366.95											
TOTAL					3 216 865.64											
TOTAL					2 637 512.08											
TOTAL					133.74											
TOTAL					300.94											
TOTAL					202.32											
TOTAL					202.32											
TOTAL					194.01											
TOTAL					296.07											
TOTAL					289.06											
TOTAL					162.13											
TOTAL					153.01											
TOTAL					76 056.66											
TOTAL					11 443.86											
TOTAL					18 473.05											
TOTAL					19 999 619.94											
TOTAL					2 356 892.43											
TOTAL					3 289 226.98											
TOTAL					88 327.56											
TOTAL					66 862.64											
TOTAL					97 280.84											
TOTAL					51 797.03											
TOTAL					746 451.11											
TOTAL					3 507 227.57											
TOTAL					6 329 770.92											
TOTAL					27 318.98											
TOTAL					23 991 828.76											
TOTAL					3 549											
TOTAL					11 443.86											
TOTAL					18 473.05											
TOTAL					1 851 162.01											
TOTAL					32.06											
TOTAL					3 289 226.98											
TOTAL					88 327.56											
TOTAL					66 862.64											
TOTAL					97 280.84											
TOTAL					51 797.03											
TOTAL					746 451.11											
TOTAL					3 507 227.57											
TOTAL					6 329 770.92											
TOTAL					27 318.98											
TOTAL					23 991 828.76											
TOTAL					3 549											
TOTAL					11 443.86											
TOTAL					18 473.05											
TOTAL					1 851 162.01											



11.3 Police Riviera

Total des interventions réactives : 14'469

Total des actions proactives : 42'753



Indicateurs de vitesse

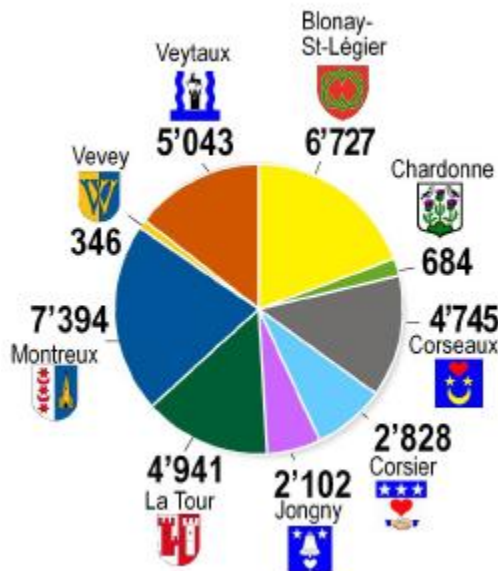
Les deux appareils indicateurs de vitesse ont été installés à 77 points de contrôle durant l'année. Leur usage est préventif et permet une analyse sommaire du trafic à un endroit précis.

Villes/Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux		
Blonay-St-Légier	pas de mesure	pas de mesure	2	0	0	2	0	1	2	0	0	pas de mesure	7		
Chardonne			0	2	0	1	2	0	1	0	0		6		
Corseaux			1	0	2	0	2	2	0	0	1		8		
Corsier			0	0	4	0	0	0	1	0	0		5		
Jongny			1	1	1	0	0	0	1	0	0		4		
La Tour-de-Peilz			1	0	0	1	1	3	0	0	0		6		
Montreux			1	4	2	3	3	2	2	3	3		23		
Vevey			1	1	1	1	0	1	0	2	0		7		
Veytaux			1	0	0	0	0	0	1	0	0		2		
Totaux					8	8	10	8	8	9	8		5	4	68

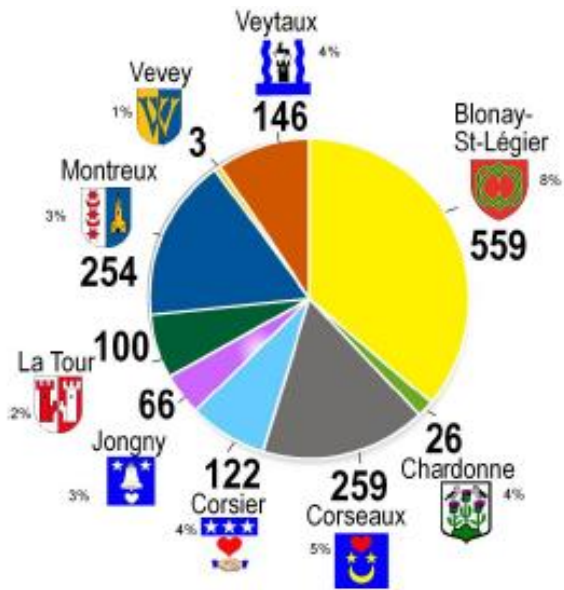


Contrôles radars mobiles « ESO »

Véhicules contrôlés

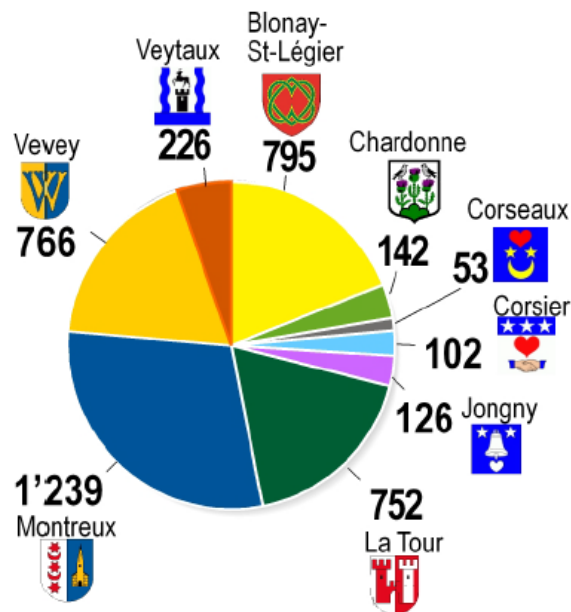


Conducteurs dénoncés



Contrôles radars mobiles laser « ESO »

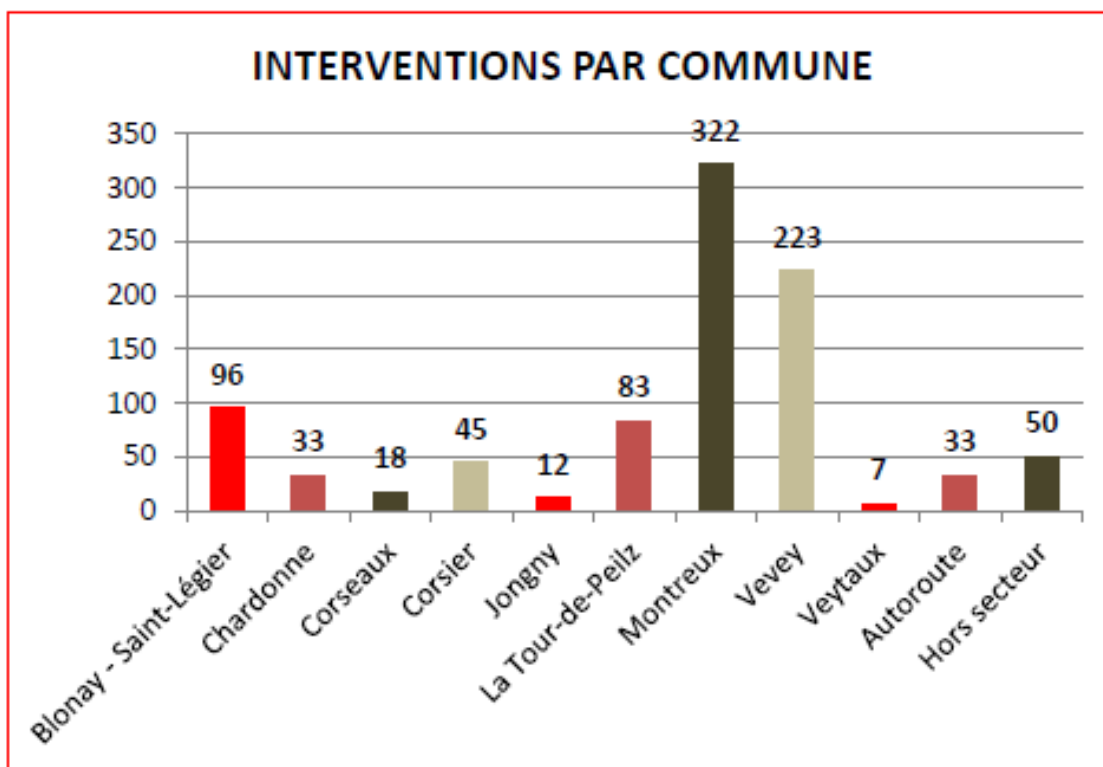
Nombre total de véhicules en infraction : 4'201



Le tableau ci-dessous concerne la totalité des amendes infligées en 2022

Aperçu des amendes					
<u>Nombre d'amendes</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Amendes d'ordre	82 942	83 557	61 606	58 913	66 741
Radars	9 918	8 522	9 239	7 851	9 938
Domaine privé	1 867	2 127	1 509	2 264	1 971
Règlement de police	473	626	686	510	399
Stupéfiants	222	165	132	75	60
Total	95 422	94 997	73 172	69 613	79 109
<u>Correspondance</u>					
Amendes maintenues	1 096	1 355	992	1 098	1 290
Amendes annulées/avertiss.	1 477	1 571	1 250	944	506
Total	2 573	2 926	2 242	2 042	1 796
<u>Procédures</u>					
Rappels	33 952	33 024	25 794	22 651	25 548
Ordonnances pénales	14 188	12 847	9 043	8 513	9 923
Sommations	7 028	6 572	4 625	4 798	4 633
Poursuites	3 336	2 857	2 460	2 655	3 229
Total	58 504	55 300	41 922	38 617	43 333

11.4 SDIS - Bilan des interventions par commune



- **Stationnement sur la Commune de Veytaux**

Pour rappel, le 1^{er} juillet 2019, cette procédure est entrée en vigueur ; elle a permis d'éliminer le stationnement des voitures « ventouses », offrant ainsi à la population veytausienne un plus grand nombre de places de stationnement dans le village. Il a toutefois fallu quelques mois aux veytausiens pour s'habituer à ce changement.

En 2022, 128 autorisations ont été délivrées, contre 127 en 2021 et 136 en 2020. Nous rappelons que le prix de l'autorisation annuelle pour résident est fixé à CHF 150.00, et CHF 120.00 pour les frais de dossier, montant unique à payer au moment de la première demande d'autorisation.

12. CULTURE – RELATIONS SOCIETES ET ASSOCIATIONS LOCALES

12.1 Culture

- **Pro Veytaux**

Depuis 1955, l'Association villageoise Pro Veytaux a pour but l'animation du village de Veytaux. Elle s'intéresse en outre aux activités sociales et culturelles s'exerçant à Veytaux pour la promotion, le soutien, l'encouragement ou l'organisation de manifestations, d'expositions, de conférences, de concerts, etc. Elle n'a pas de but lucratif, mais récréatif.

L'année 2022 est une année de transition pour Pro Veytaux. Suite à la disparition soudaine de son ancien et estimé Président, M. John Grandchamp, c'est M. Pascal Mason qui a eu la lourde tâche de reprendre le flambeau, avec un intérim assuré par M. Philippe Andler, conseiller municipal et vice-président de l'association, que nous remercions vivement.

Voici en bref les activités de l'association pour l'année 2022 :

- La Chandeleur qui a lieu chaque 2 février;
- Un concert de jazz le 26 mars à la salle de gymnastique, avec une magnifique affluence;
- Le marché aux fleurs en mai, organisé par le Service de la voirie de la Commune et la Halte-Garderie "Le Toboggan" qui a tenu le stand des rafraichissements et saucisses;
- Le 11 juin avec le Printemps des Aînés, avec viande à la broche et musique, afin de faire un peu oublier les restrictions sanitaires des deux noëls précédents;
- La FSG Chillon-Veytaux a organisé un rallye le 25 juin et a demandé le soutien logistique à Pro Veytaux, pour les boissons et grillades;
- La Fête Nationale le 31 juillet au Petit Port de Veytaux, avec une très belle participation;
- Le mini "BEER FESTIVAL" le 3 septembre, avec un concert de blues et dans une nouvelle configuration sur la place du village : place fermée à la circulation pendant la manifestation;
- La Braisinée lors du week-end du 29 et 30 octobre 2022, avec également une place du village fermée à la circulation;
- Le traditionnel Noël des Aînés qui a finalement pu avoir lieu, après deux années d'absence liées aux contraintes "Covid-19";
- Et un nouveau rendez-vous "L'Apéro de Noël", venant ainsi étoffer la palette des manifestations de Pro Veytaux et concluant de manière conviviale l'année qui vient de s'écouler.

L'on constate aisément que le calendrier 2022 aura été bien rempli !

Concernant les apéros du marché (ou buvette), ce concept ayant été mis en place au milieu de l'année 2022 a eu de la peine à redémarrer, bien que les contraintes sanitaires aient été abandonnées. Pro Veytaux souhaite relancer le mouvement en assurant cet apéritif tous les 2^e samedis du mois, entre le printemps et l'automne.



- **Fondation du Château de Chillon**

Depuis le 19^e siècle, le Château de Chillon™ accueille en majorité des visiteurs internationaux. Cette année 2022, au 18 décembre, c'est un total de 292'061 visites (contre 196'114 visites en 2021).

En termes de provenance, la proportion des visiteurs est de 70% d'étrangers et de 30% de suisses en 2022.

2022 était une excellente année grâce également à tous les événements agendés, qui se sont vus concrétiser et qui ont rencontré un grand succès, notamment l'exposition temporaire de Mme Caroline Tschumi « Princesses en lumière ».

Pour rappel, le Château de Chillon™ qui appartient à l'État de Vaud est administré par la Fondation du Château de Chillon, fondation de droit privé, dont la Présidence a été reprise en 2022 par Mme Anne-Catherine Lyon, ancienne conseillère d'Etat.



- **Fort de Chillon**



L'année 2022 s'est inscrite sous le signe de la sortie de la crise du COVID-19. Les mesures sanitaires obligatoires ont été levées par le Canton en avril. À partir de là, c'est la sortie d'une période difficile pour le Fort de Chillon qui avait dû réduire drastiquement sa structure : diminution de 60% de l'effectif et adaptation des horaires pour faire face à la situation (ouverture sur trois horaires uniquement : 10h-12h / 14h-16h / 16h-18h).

Dès août 2022, l'entier de l'équipe était de nouveau complète et une vitesse de croisière a été retrouvée. Ouverture toute l'année, 5 jours par semaine du mercredi au dimanche de 10h à 18h30.

Durant l'année 2022, le bistrot du soldat a ouvert ses portes avec un nouveau chef. Tous les plats sont faits maison et servis dans les fameuses gamelles militaires.

Le conseil d'administration a engagé un nouveau directeur M. Christophe de Rahm en remplacement de Mme Luana Menoud-Baldi. Un nouveau poste de responsable marketing et événement a été créé et M. Christophe Morard a rejoint l'équipe en 2022.

Malgré cette année extraordinaire, amputée de ses touristes étrangers, le Fort de Chillon a dépassé les 20'000 visiteurs.

Au niveau régional, le Fort a participé, entre autres, à plusieurs actions culturelles :

- ZOOM ARTISTE - Exposition de sculptures de l'artiste Isabelle Thiltgès (du 13 juin au 18 septembre 2022).
- Accueil du 2^{ème} séminaire 2022 des Officiers Généraux de l'armée Suisse le 24 novembre, avec la participation de la Conseillère Fédérale Madame Viola Amherd.
- Exposition « Le Chat sur les quais » avec Philippe Geluck (de Novembre 2022 à fin février 2023).
- Organisation de 4 Journées culturelles Pro Senectute Senior – Région Riviera.
- L'association des Amis du Fort de Chillon a organisé en décembre son fameux brunch annuel avec l'artiste Monsieur Sylvain Morizet (Orchestracteur) pour un « blind test » musical.



Le Fort poursuit activement sa création de partenariats avec tous les acteurs touristiques suisses et musées de la région.

- **Taxe de séjour intercommunal – Modification du règlement de la taxe intercommunal de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires**

En 2022, une modification du Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires entre les communes de la Riviera vaudoise et de Villeneuve a été acceptée par notre Conseil communal.

Le but de cette modification était de fixer un cadre juridique clair de collaboration entre les communes partenaires, par le biais d'une Entente intercommunale, et de fixer les modalités de perception, de gestion, de contrôle et d'affectation de la taxe de séjour par le biais d'un règlement intercommunal.

Une part du produit de la perception de ces taxes est destiné aux organismes intercommunaux (sous forme de subvention annuelle) qui réalisent des prestations à l'échelle régionale répondant aux buts de l'Entente, soit Montreux-Vevey Tourisme, la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera et le Fonds culturel Riviera. Par ailleurs, une autre part de ces mêmes produits est affectée aux animations, selon la portée régionale ou locale de l'objet de la demande. Une part est ainsi rétrocédée à chaque commune partenaire pour soutenir les associations villageoises et financer des projets de portée locale qui se déroulent sur son territoire.

Désormais, toute la gestion administrative et financière liée à cette nouvelle réglementation sera faite par un bureau créé et par la Commission intercommunale de la taxe de séjour et sur les résidences secondaires.

- **Fondation Maison Visinand regroupant le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV) et le Théâtre Montreux Riviera (TMR)**

Située dans la vieille ville de Montreux, la Maison Visinand, qui abrite non seulement le CCMV mais également le TMR, est l'une des plus belles maisons de Montreux qui est classée « Monument historique ». M. Eugène Rambert y naquit en 1830.

L'Association, constituée de bénévoles, a pour mission de promouvoir, soutenir et développer la culture pour le plus grand nombre, au travers d'expositions, de conférences, d'ateliers et de cours.

Le TMR est à la base un théâtre de création, par opposition aux théâtres d'accueil qui achètent leurs spectacles « clés en main ». La plupart des spectacles sont en effet créés sur place et répétés à Montreux.

L'on rappellera qu'en 2021, la Fondation a été constituée, issue de la fusion entre le Théâtre Montreux Riviera (TMR) et le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV).

L'activité culturelle a pu être rétablie et de nombreuses expositions ont pu être présentées durant cette année 2022.

Les travaux évoqués lors du précédent rapport ont été terminés dans le courant de l'année 2022, offrant un lieu convivial et chaleureux aux spectateurs. Le déménagement de l'administration suivra début 2023. Nous pouvons relever le succès remporté année après année par le TMR.

Des négociations avec la commune de Montreux ont finalement abouti en fin d'année, afin de permettre au public de régulièrement parquer leurs véhicules dans la cour du collège de Montreux-Est, ce qui facilite grandement l'accès aux spectateurs.



12.2 Relations sociétés et associations locales

- **Musée de Montreux**

La Société du Musée de Montreux a été fondée en 1874. Les premières collections de sciences naturelles et d'objets du terroir ont rempli le musée, puis au fil des ans, de nombreux objets et documents sont venus enrichir ces collections : monnaies, marques à feu, ensemble de rabots et outils de menuiserie, aquarelles du peintre Théodore Renkewitz (1833-1912). Le don récent d'une admirable collection de plus de 2'100 dés à coudre, ainsi que de nombreux objets relatifs au travail de la dentelle et de la broderie ont permis la création d'une salle.

Le plan stratégique 2022-2026 du Musée a été présenté à la Municipalité de Montreux et un préavis a été déposé en octobre 2022 pour la mise en valeur du patrimoine musical de Montreux, ainsi que pour le dépôt d'un dossier de candidature pour intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans le domaine de la musique, préavis accepté.

Les habituels ateliers d'automne ont été annulés faute d'inscription, malgré la publicité faite dans les journaux et sur les réseaux sociaux. En revanche, la foire des Planches des 29 et 30 octobre 2022 a positivement influencé la fréquentation du musée (56 visiteurs en tout sur ces deux jours). Le musée a proposé la gratuité, l'horaire continu et son rallye à travers la Vieille Ville (9 personnes ont participé au rallye). Enfin, le traditionnel « En famille aux musées » a rencontré un immense succès (35 personnes aux ateliers et 116 visiteurs au musée pour cette année 2022).

- **Fonds culturel Riviera (FCR)**

Le FCR a soutenu en 2022, outre l'Agenda culturel régional, 20 institutions : Association des Amis du Festival des artistes de rue de Vevey (institution intégrée en 2022), Association Concours Clara Haskil, Association La Lanterne magique Vevey/Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera vaudoise, Association NED (Nouvel Espace Dancers), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey/Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de poche de La Grenette, Association du Théâtre Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus/Rocking Chair (RKC), Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF), Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey), Fondation Festival du rire de Montreux/Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation Maison Visinand - TMR (Théâtre Montreux-Riviera), Fondation de la Saison Culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images/Festival Images.

Le rapport d'activités 2022 du FCR se trouve sur le site internet : <https://www.sai-riviera.ch/CULTUREra2022.pdf>

- **Sports – SID**

Hormis les activités courantes des différentes sociétés sportives, il est à noter que le Syndicat d'Initiative pour le Développement des sports d'hiver dans la Région des Rochers-de-Naye (SID) a procédé à l'organisation du nettoyage des pistes (65 bénévoles en 2022, 70 en 2021) ainsi qu'à la sécurisation et au damage de ces dernières pendant la saison hivernale. D'autre part, le SID participe efficacement à l'activité du sport hivernal et à l'amélioration des infrastructures sur les deux Communes (Veytaux et Montreux), en faisant partie notamment du concept « Magic Pass » depuis 2018, et participe également à l'entretien des remontées mécaniques durant la saison estivale.

En 2022, 16 enfants de Veytaux ont bénéficié de ce concept, contre 14 en 2021, subventionné par notre Commune.

Le tapis roulant posé en 2021 aux Hauts de Caux rencontre un franc succès pour les jeunes skieurs.



Les statistiques sont les suivantes pour la saison 2022

- 7205 journées skieurs (7400 pour la saison 2020-2021) ;
- 24 abonnements saison délivrés (13 pour la saison 2020-2021) ;
- 4'473 scans de Magic Pass.

13. ECONOMIE

Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera)

Promove est l'organisme officiel dédié au développement économique de la région Riviera-Lavaux. Soutenue par les 13 communes de son territoire ainsi que par plus de 300 entreprises membres, l'association offre ses conseils et services aux entreprises ainsi qu'aux autorités locales. L'appui et le soutien visent à contribuer au maintien et à la création d'emplois de proximité, en facilitant l'implantation, le développement et la pérennité d'entreprises dans la région.

Pour de plus amples renseignements, vous trouverez le rapport de gestion de la Promove sur leur site internet <https://promove.ch/fr/documents>.



14. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le rapport de gestion 2022 de la Municipalité du 24 avril 2023 (préavis No 03/2023),
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022 ;
2. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2022, tel que présenté.

Ainsi adopté le 24 avril 2023 par la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

La Secrétaire adjointe :

C. Chevalley

V. Ramadani



Liste des abréviations

AAS	Agences d'Assurances Sociales
ACI	Administration cantonale des impôts
AdCV	Association des Communes Vaudoises
APEMS	Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire
ARAS Riviera	Association régionale d'action sociale Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BE	Bureau exécutif
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CCSPA	Centre de collecte des sous-produits animaux
CET	Conseil d'établissements Montreux-Veytaux
CIEHL	Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman
CIP	Caisse Intercommunale de Pensions
CoDir	Comité de Direction
CoPil	Comité de pilotage
CORAT	Riviera Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire
CSD	Conférence des Syndics du district
CSR	Centre social régional
DDP	Droit distinct et permanent
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGE	Direction générale de l'environnement
EIAP	Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire
EPT	Equivalent plein temps
FACEME	Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FAS	Fondation des Arts & Spectacles
FCR	Fonds culturel Riviera
FET	Fondation de la Ville de Montreux pour l'Equipement Touristique
GED	Gestion électronique des documents
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
IDHEAP	Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'Action Sociale Vaudoise
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les Communes
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LN	Loi sur la nationalité suisse
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
OESPA	Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux
OFROU	Office fédéral des routes
ORPCi	Office régional de la protection civile
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut
RAAS	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
RCB	Registre cantonal des bâtiments
REME	Réseau Enfance Montreux & Environs
RIE III	Réforme de l'imposition des entreprises
RH	Ressources Humaines
RI	Revenu d'insertion
RLEDP	Règlement d'application sur la loi sur l'exercice des droits politiques
PCi	Protection civile
Promove	Association pour la promotion économique de la Riviera
SAI	Service des Affaires Intercommunales de la Riviera
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SID	Syndicat Initiative pour le Développement des sports d'hiver
SIGE	Service Intercommunal de Gestion
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
TMR	Théâtre Montreux-Riviera
UCV	Union des Communes Vaudoises

